



## L'ÉCONOMIE DE LA LANGUE ET DE L'ÉDUCATION DANS LA POLITIQUE D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

*Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*

### **Etude de référence**

François GRIN  
*Directeur Adjoint, Service de la recherche en éducation (SRED)  
et Maître d'enseignement et de recherche, Université de Genève*

Division des politiques linguistiques  
Direction de l'éducation scolaire, extra-scolaire  
et de l'enseignement supérieur - DGIV  
[www.coe.int/lang/fr](http://www.coe.int/lang/fr)  
Conseil de l'Europe, Strasbourg  
2002

Les vues exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteur ; elles ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe.

Toute correspondance relative à cette publication ainsi que toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie du document doivent être adressées au Directeur de l'éducation scolaire, extra-scolaire et de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex).

La reproduction d'extraits est autorisée, sauf à des fins commerciales, à condition que la source soit mentionnée.

## Table des matières

1.	Introduction	7
1.1	La problématique	7
1.2	Définitions et limites	9
1.2.1	La signification de l'expression « langue seconde »	9
1.2.2	Le cas des langues régionales, minoritaires ou moins répandues	10
1.2.3	But et limites d'une analyse économique	11
2.	L'économie de la langue : vue d'ensemble des publications	12
2.1	Considérations historiques et définition	12
2.2	Les principaux axes de la recherche	15
2.2.1	Langue et revenu du travail	15
2.2.2	La dynamique des langues	16
2.2.3	Langue et activité économique	17
2.2.4	L'économie de la politique linguistique	19
2.2.5	Autres axes de recherche	21
3.	La politique linguistique éducative dans une perspective économique	21
3.1	La « valeur » de la langue	21
3.2	Une brève incursion dans l'économie de l'éducation	24
3.3	Les coûts de l'investissement en capital humain	26
3.4	Choix au niveau de la politique macroéconomique	27
4.	Examen rapproché de modèles choisis	30
4.1	Estimation des taux de rendement privés des compétences en langues secondes	30
4.2	Interprétation des différentiels nets de gains	33
4.3	Taux de rendement sociaux	35
5.	Données requises	36
6.	Conclusions	39
6.1	Résumé	39
6.2	Autres questions	40
6.3	Evaluation globale et priorités pour les recherches futures	42
	Références	43



## Préface

Ce texte qui est publié dans une série, coordonnée par la *Division des politiques linguistiques*, présente à l'évidence sa pertinence propre, puisqu'il aborde certains aspects déterminants de l'organisation des enseignements de langues, de leurs fondements sociolinguistiques, des idéologies linguistiques à l'œuvre sur ces problèmes relatifs aux langues en Europe. Il entre cependant dans un projet plus large, en tant qu'il constitue un élément d'un ensemble éditorial centré sur le *Guide pour les politiques linguistiques éducatives en Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*.

Ce *Guide* est un document descriptif et programmatique tout à la fois, qui a pour objet de mettre en évidence la complexité des questions d'enseignement des langues, souvent abordées de manière simpliste. Il se propose de décrire les démarches et les outils conceptuels permettant d'analyser les contextes éducatifs en ce qui concerne les langues et d'organiser ces formations en fonction des principes du Conseil de l'Europe.

Ce document doit être présenté en plusieurs versions. Mais la 'version intégrale' elle-même aborde, dans un cadre limité, nombre de questions complexes : il a semblé utile de l'illustrer par des études de cas, des synthèses ou des études sectorielles, qui traitent, de manière plus monographique, de questions à peine esquissées dans ce texte. *Ces Etudes de référence*, originales, remettent le *Guide* en perspective, pour en rendre perceptibles les ancrages théoriques, les sources d'information, les domaines de recherche ou les thématiques qui le nourrissent.

La *Division des langues vivantes* devenue *Division des politiques linguistiques* manifeste par cet ensemble de documents cette nouvelle phase de son action. Celle-ci s'inscrit dans le droit fil des précédentes : la *Division* a diffusé, à travers les *Niveaux seuils* des années 70, une méthodologie d'enseignement des langues davantage tournées vers la communication et la mobilité intra européenne. Elle a ensuite élaboré, sur fond de culture éducative partagée, *Le Cadre européen commun de référence pour les langues* (version définitive, 2001), document visant non plus à définir la forme des contenus d'enseignement pour les langues, mais la forme même des programmes d'enseignement de celles-ci. Proposant des niveaux de références explicites pour identifier des degrés de compétence en langue, le *Cadre* autorise une gestion diversifiée des formations, de nature à créer des espaces pour davantage de langues à l'Ecole et dans la formation tout au long de la vie. Cette orientation vers une reconnaissance de la valeur intrinsèque du plurilinguisme a conduit parallèlement à la mise au point d'un instrument permettant à chacun de prendre conscience de son répertoire de langues et de le décrire : le *Portfolio européen des langues*, dont les versions élaborées par les Etats membres se multiplient et qui a été au centre de l'Année européenne des langues (2001).

Identifié dans de nombreuses *Recommandations* du Conseil de l'Europe comme principe et comme finalité des politiques linguistiques éducatives, le plurilinguisme doit être valorisé au niveau de l'individu et pris en charge collectivement par les Institutions éducatives. Articulant le didactique et

l'éducatif au politique, le *Guide* et les *Etudes de référence* qui le déclinent ont pour fonction d'explicitier ce principe politique et d'en décrire les formes concrètes de mise en place.

Dans ce texte François Grin fait voir comment la prise en compte du coût et des avantages de l'apprentissage des langues peut contribuer au développement d'une politique. Pour ce faire, il s'inspire de l'économie en tant que discipline. Il donne une vue d'ensemble sur la façon dont on peut calculer la valeur de l'apprentissage et de l'enseignement des langues, mais il indique également que la quantification n'est pas l'unique façon d'aborder ce sujet. Il affirme que la valeur de l'apprentissage d'une langue peut être calculée pour les sociétés elles-mêmes et pour les individus dans des contextes spécifiques. Cette étude donne aux décideurs une base pour examiner les avantages et désavantages économiques de certains choix bien qu'il ne prétende pas que des décisions soient prises uniquement pour des raisons économiques.

Cet aspect spécifique de la problématique des politiques linguistiques éducatives en Europe invite à réexaminer la perspective d'ensemble déployée dans le *Guide*. Il n'en reste pas moins que cette étude participe au projet fondateur de la *Division des Politiques linguistiques* : créer par la réflexion et l'échange d'expériences et d'expertises, les consensus nécessaires pour que les sociétés d'Europe, fortes de leurs différences et irriguées par des courants transculturels modelant des *nations mondialisées* ne s'enferment pas dans la recherche de la ou des langues "parfaites" à valoriser (aux dépens d'autres). Elles devraient plutôt reconnaître la pluralité des langues de l'Europe et le plurilinguisme, potentiel ou effectif, de tous ceux qui vivent dans cet espace comme condition de la créativité collective et du développement, composante de la citoyenneté démocratique à travers la tolérance linguistique et, donc, comme valeur fondatrice de leur action dans le domaine des langues et de leurs enseignements.

Jean-Claude Beacco et Michael Byram

## 1. Introduction

### 1.1 La problématique

L'élaboration des politiques linguistiques s'appuie souvent sur des conceptions issues des sciences du langage, notamment de la linguistique appliquée, et des sciences de l'éducation, en particulier de la didactique des langues. C'est pourquoi les concepts et outils de ces disciplines se voient accorder une place privilégiée ; cela est notamment vrai pour un groupe précis de politiques linguistiques, celles qui portent sur l'acquisition d'une langue seconde ou étrangère, auxquelles l'essentiel de ce rapport est consacré.

Avoir recours à ces deux disciplines présente des avantages et des inconvénients. Le principal avantage est que les orientations qui en découlent témoignent d'une profonde compréhension de la langue comme élément essentiel de l'expérience humaine et d'une sensibilité aiguë aux réalités de l'acquisition d'une (seconde) langue. Leur inconvénient est qu'elles ne sont pas toujours bien outillées pour traiter l'enseignement des langues au niveau général des politiques publiques, dont l'un des éléments essentiels doit être la justification des modalités de la prise de décision.

Il est également vrai que dans la discipline de l'analyse de politiques (principalement issue des sciences politiques et ayant emprunté des concepts et méthodes à l'économie), les politiques linguistiques n'ont reçu que peu d'attention. En l'état, plus que l'analyse des politiques, c'est un sous-domaine de l'économie connu sous le nom d'« économie de la langue » qui nous fournit certains des outils d'analyse qui peuvent servir à l'analyse de la politique linguistique en tant que politique gouvernementale.

Le présent rapport vise essentiellement à fournir un aperçu de l'économie de la langue comme outil permettant la sélection, la conception et l'évaluation des politiques d'enseignement des langues. En tant que tel, nous espérons qu'il servira de point de départ à l'élaboration d'une approche de l'analyse des politiques d'enseignement des langues, que ce soit en général ou dans certains pays européens. Nous nous efforcerons par conséquent d'exposer les principes qui sous-tendent une approche économique de la langue, puis verrons comment elle peut contribuer à l'analyse des politiques d'enseignement des langues.

Cette démarche conduit à se poser les questions suivantes :

- Pour quelles raisons doit-on accorder la priorité à l'enseignement et à l'apprentissage de *certaines* langues plutôt qu'à d'autres ?
- Étant donné un ensemble de priorités en matière d'apprentissage des langues, que peut nous dire une approche économique sur le niveau de compétence à atteindre dans différentes langues ?
- Comment pouvons-nous évaluer les bénéfices, que ce soit pour les individus ou la société tout entière, attachés à l'apprentissage et à l'enseignement des langues secondes ?

- Que savons-nous du rapport existant entre les coûts et les bénéfices de l'enseignement et de l'apprentissage des langues ?
- De quelle manière les choix en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues sont-ils liés aux questions plus vastes de politique linguistique au plan social, politique, culturel et économique ?

Il convient d'introduire d'emblée la distinction classique entre efficacité interne et externe. L'« efficacité » est évidemment une caractéristique souhaitable de tous les processus, si ces derniers sont évalués dans une perspective économique. Cela est également vrai des politiques<sup>1</sup>. Dans le cas de l'enseignement, l'« efficacité interne » porte sur le rapport qui existe entre les ressources attribuées à l'enseignement et à l'apprentissage (ratio enseignants-étudiants, matériel pédagogique utilisé, dépenses par habitant, etc.) et les résultats ainsi obtenus (essentiellement les résultats des apprenants mesurés à l'aide de tests standardisés). L'adjectif « interne » reflète le fait que le rapport entre ressources mises en œuvre et résultats se situe à l'intérieur même du système éducatif.

L'« efficacité externe » porte sur le rapport qui existe entre les résultats de l'enseignement, à savoir les indicateurs de résultats, les compétences, etc., traités ensuite comme des « intrants » ou « inputs », et les résultats, qui se trouvent alors définis comme les avantages obtenus par des acteurs dans leur vie professionnelle, sociale et personnelle parce qu'ils ont certaines compétences. En général, les différentiels de salaire qui échoient aux personnes dotées d'une meilleure éducation sont utilisés comme résultats dans ce type d'analyse. L'adjectif « externe » reflète le fait que le rapport entre ressources mises en œuvre et résultats se situe à l'extérieur du système éducatif.

Le problème central de la politique d'enseignement des langues n'est pas de savoir si un programme de cours est meilleur dans telle ou telle école, ou si telle méthode d'enseignement donne de meilleurs résultats ou davantage de locuteurs parlant une langue seconde avec aisance. Ces questions se posent en aval, lorsque les objectifs d'ensemble ont été fixés. En principe ces objectifs auront été fixés à l'issue d'une large réflexion sur la question de savoir pourquoi ils valent la peine d'être poursuivis. Plus précisément, établir des objectifs suppose non seulement la tenue d'un débat politique, mais également une analyse bien fondée des raisons qui poussent à fixer de tels objectifs, de leur valeur réelle pour la société, et, par conséquent, de la quantité de ressources qu'il est raisonnable de leur consacrer. Il s'agit là de questions relevant typiquement de l'efficacité externe. Ainsi, dans le cas de la politique d'enseignement des langues, nous avons besoin d'informations et d'analyses sur les questions suivantes : quelles langues faut-il enseigner ? jusqu'à quel niveau de compétence ? pour quelles raisons ? et à quel coût ? Les analyses les plus élaborées, par exemple en didactique des langues, ne répondent pas à ces questions.

---

<sup>1</sup> Techniquement, l'efficacité et l'efficacités ne sont pas synonymes. Mais ces deux concepts ne feront l'objet d'aucune distinction dans ce rapport, les deux termes étant ici utilisés de manière interchangeable. Pour une distinction entre ces deux concepts et sa pertinence dans le domaine de l'enseignement des langues, voir Grin (2000d).



Ces questions, loin s'en faut, n'épuisent pas toute la gamme de celles sur lesquelles il faut se pencher dans l'analyse de la politique d'enseignement des langues. En outre, une approche économique ne peut apporter que des réponses partielles. Mais elle permet de structurer les questions, de sérier les problèmes en vue d'une analyse systématique, et d'examiner des questions que d'autres approches n'envisagent généralement pas.

## 1.2 Définitions et limites

### 1.2.1 La signification de l'expression « langue seconde »

L'« enseignement des langues » dont il est ici question concerne les langues secondes. Ces dernières peuvent bien entendu être nombreuses et représenter la seconde langue de l'apprenant, la troisième, la quatrième, etc. Elles sont cependant distinctes de sa première langue. Pour la plupart des gens, la première langue signifie la langue maternelle. Et bien que le concept de langue maternelle ne soit pas dépourvu d'ambiguïté, étant donné notamment la fréquence du bilinguisme précoce dans les familles multilingues ou la fréquence des migrations, il demeure pertinent pour une majorité de résidents de la plupart des pays européens<sup>2</sup>. Et si nous utilisons principalement dans ce texte l'expression « langue seconde », nous pouvons sans problème, d'un point de vue analytique, parler plutôt de « langues étrangères ». Le concept de « langue seconde », différent de celui de « langue étrangère », présuppose souvent un niveau plus élevé de compétence ; c'est tout du moins ce qui ressort des publications spécialisées en sociolinguistique ou en linguistique appliquée. Cette distinction ne sera pas faite ici.

C'est toutefois au niveau gouvernemental que s'élaborent les politiques linguistiques (au niveau national ou régional, et, moins fréquemment, à l'échelon local). Du point de vue des autorités (ou de la société tout entière), la définition des langues secondes doit être différente de celle adoptée par les individus. En règle générale, une langue seconde, sur le plan social, sera une langue qui n'est pas la langue maternelle de la majorité de la population vivant sur un territoire. À titre d'exemple, on mentionnera le français en Grande-Bretagne, l'italien en France, l'anglais en Autriche, l'espagnol en Suède, etc. Lorsque le principe de territorialité est pertinent, le critère énoncé ci-dessus s'appliquera non pas au territoire national tout entier, mais aux régions linguistiques qui le composent. Une langue seconde est souvent appelée « langue étrangère » même si la langue en question n'est pas, au sens strict, « étrangère », mais qu'elle représente la

---

<sup>2</sup> Plus de 95 % dans le cas d'un pays traditionnellement multilingue comme la Suisse, d'après des résultats d'enquête. Il n'en résulte pas nécessairement que la langue maternelle est toujours la langue que l'on connaît le mieux. Il est par conséquent utile d'adopter une définition large de cette notion, telle que celle qui figure dans le recensement canadien, où la langue maternelle est la première langue acquise pendant l'enfance et que la personne comprend toujours. Dans le présent rapport, les langues concernées par la politique devant être analysées sont autres que les langues maternelles ainsi définies.

langue maternelle d'une autre communauté linguistique vivant dans le même pays<sup>3</sup>.

Le fait d'exclure les « langues maternelles » découle de deux types de considérations : tout d'abord, leur signification sociale, politique, culturelle et économique les place dans une classe à part ; ensuite, les conditions dans lesquelles elles sont enseignées sont complètement différentes de celles qui prévalent pour les langues « secondes ». Il n'est donc pas surprenant, d'un point de vue économique, que le cas des langues maternelles requière un ensemble d'outils d'analyse assez différents<sup>4</sup>.

### 1.2.2 Le cas des langues régionales, minoritaires ou moins répandues

Pour l'essentiel, ce texte traite des questions liées à l'enseignement linguistique des « grandes » langues. Cette restriction reflète l'obligation, pour des raisons analytiques, de mettre de côté les « petites » langues – appelées langues « moins répandues » dans la terminologie de l'Union européenne ou « langues régionales ou minoritaires » (pour utiliser l'expression fréquemment rencontrée dans les publications du Conseil de l'Europe et officiellement définie à l'article premier de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*).

La distinction entre ces termes donnerait lieu à un débat intéressant en soi (de même qu'un examen des raisons qui ont conduit à utiliser un terme plutôt qu'un autre dans différents contextes géopolitiques), mais discuter de ces questions n'est pas ici de notre ressort. D'un point de vue sociolinguistique, ces langues ont un attribut commun puisque ce sont des langues menacées. « Menacées », dans ce contexte, signifie qu'en l'absence d'intervention délibérée des pouvoirs publics, ces langues ne disposeraient pas d'un mécanisme auto-amorcé de reproduction, pour reprendre le concept si juste proposé par le sociolinguiste Joshua Fishman (1991).

Du point de vue de l'économie de la politique linguistique, les langues minoritaires occupent une position particulière. Plus précisément, des pans entiers des « bénéfiques » qui échoient aux individus en raison de leurs compétences linguistiques ne s'appliquent plus si ces compétences s'exercent dans des langues minoritaires. Cela ne veut pas dire que ces langues n'ont pas de « valeur économique », mais simplement que certains éléments de la « valeur » sont, dans ce cas, négligeables. Ceci s'applique en particulier à la plupart des

---

<sup>3</sup> Pour cette raison, l'allemand est souvent qualifié de langue étrangère par la presse, le grand public, les enseignants et les apprenants eux-mêmes en Suisse francophone, et le français est une langue étrangère dans les régions germanophones du pays même si, dans la terminologie officielle, il s'agit de « langues nationales » (« *Landessprachen* » en allemand). Par conséquent, le présent rapport concerne également le flamand en Wallonie et le français en Flandre. La qualification de langues comme « secondes » ou « étrangères » (ou non) dans des pays qui comportent des minorités linguistiques reconnues comme telles (des locuteurs du suédois en Finlande, du catalan en Espagne, etc.) résiste davantage à une entreprise typologique ; voir le point 1.2.2.

<sup>4</sup> Il est intéressant de noter que très peu de recherches ont été effectuées sur l'économie de l'acquisition de la première langue ou langue maternelle.

composantes de valeur relevant du marché. Cette situation est regrettable car elle contribue à la menace qui pèse sur ces langues. Il en découle que des mesures supplémentaires et ciblées doivent viser à les protéger et à les promouvoir, si l'on accepte comme prémisse que la diversité est une bonne chose. En termes d'analyse économique, cela signifie que leur cas doit être traité séparément. La contribution que l'économie de la langue peut apporter en pareil cas est brièvement décrite au point 6.2. L'essentiel du présent rapport traite par conséquent des langues « non menacées », même si, bien entendu, il n'est pas toujours simple, d'un point de vue empirique, d'opérer une distinction entre ces deux catégories.

Une dernière question doit être ici soulevée qui concerne les locuteurs de langues minoritaires et ce qui devrait être considéré comme une « langue seconde » dans leur cas. Pour la plupart de ceux dont la langue maternelle est une langue minoritaire, il est indéniablement nécessaire d'apprendre la langue dominante du pays, que l'on peut alors difficilement qualifier de « langue seconde » au sens de ce rapport. Le problème de savoir quelle(s) langue(s) apprendre, et le problème associé de savoir quelle(s) langue(s) enseigner dans le système scolaire constituent réellement un problème quand la réponse n'est pas évidente (ou lorsque la nécessité n'est pas indéniable). Dans le cas des locuteurs de langues minoritaires, la question ne se pose pas pour la première autre langue qu'ils doivent apprendre, mais pour la suivante (qui se trouve en fait être leur troisième langue). Cela montre simplement que le fait d'être membre d'une minorité et de contribuer à la préservation de l'expérience minoritaire collective entraîne des coûts, situation qui peut à bon droit être considérée comme injuste.

### 1.2.3 But et limites d'une analyse économique

J'avais l'expérience européenne en tête en rédigeant ce texte, et le contexte européen influence mes choix, directement ou indirectement, lorsqu'il s'agit d'insister sur certaines questions et d'en laisser d'autres de côté. Ce rapport étant de nature théorique et méthodologique, je renonce délibérément aux aspects descriptifs de l'enseignement et de l'apprentissage des langues secondes en Europe. Il existe déjà une profusion d'information sur le nombre d'apprenants de langues secondes dans différents pays d'Europe<sup>5</sup>, et il ne sert à rien de reproduire cette information ici. C'est pour cette même raison que les ouvrages cités dans le présent document font presque exclusivement partie du domaine de l'économie de la langue. Un examen plus ambitieux (qui embrasserait aussi, par exemple, la didactique des langues) dépasserait non seulement les compétences de l'auteur mais aussi les objectifs du présent rapport.

De fait, l'utilité principale d'une perspective économique de la langue n'est pas de nous aider à comprendre les processus liés à la langue en tant que tels. L'économie ne prétend pas être particulièrement adaptée à cette tâche, même si l'établissement de modèles économiques peut nous apporter des éclaircissements intéressants sur le comportement linguistique des individus (à méso-échelle). La

---

<sup>5</sup> Pour l'anglais, voir par exemple Graddol (1997), et pour l'allemand, voir Stark (1998), etc.

principale utilité de l'économie de la langue réside dans sa capacité de formuler, de documenter et de comparer des options : donc d'aider à la prise de décision. Dans cette optique, ce rapport insiste sur les outils à partir desquels ces choix peuvent être faits.

Il est toutefois important de souligner que les outils économiques ne remplacent pas le débat politique ni les contributions des autres disciplines. Pour ce qui est de ces dernières, l'analyse économique des processus liés à la langue, en tant que processus affectés, entre autres, par les politiques en la matière, nécessite un renvoi aux concepts issus d'autres disciplines, en particulier de la sociolinguistique. Ce seul fait indique que la démarche doit être interdisciplinaire. Par ailleurs, il n'est pas moins important de rappeler que la politique d'enseignement des langues relève en dernier ressort des décisions politiques. Même si nous insistons, dans ce rapport, sur les aspects politiques (ce qui suppose que des choix idéologiques auront été faits en amont), la discussion sur ces aspects politiques ne saurait remplacer la discussion politique. Ainsi, en matière d'enseignement des langues, les propositions découlant de la perspective de l'économie de la langue doivent être vues comme un apport au débat politique sur les options possibles concernant la « langue dans la société »<sup>6</sup>.

Enfin, je souhaite préciser que ce texte ne formule pas de recommandations du type « les jeunes Européens devraient apprendre une grande langue internationale, puis une langue de « proximité » (ou l'inverse). Trop souvent, de telles recommandations ne tiennent pas compte de la logique des critères qu'elles utilisent. Ce rapport est avant tout destiné à présenter une introduction de l'économie de la langue ainsi que certains éléments pertinents de l'économie de l'éducation ; il explique ensuite certains de ses outils d'analyse. Les chapitres qui suivent montrent que si des recommandations doivent être faites, elles ne peuvent l'être que sur la base de travaux analytiques assez poussés, tant sur le plan théorique qu'empirique. Une telle analyse n'entre pas dans le propos du présent rapport, mais celui-ci indique comment pourrait être structurée cette démarche.

## **2. L'économie de la langue : vue d'ensemble des publications**

### *2.1 Considérations historiques et définition<sup>7</sup>*

L'histoire de l'économie de la langue en tant que domaine de recherche en marge de l'économie remonte au milieu des années 60. Pendant longtemps, les

---

<sup>6</sup> Je ne souhaite pas m'attarder sur ce point ; cela étant, l'expérience montre que bien des gens réagissent négativement à l'idée que l'analyse économique peut servir à analyser les questions linguistiques. Disons clairement une fois pour toutes que l'approche ici présentée n'est qu'une perspective parmi d'autres permettant d'analyser les questions liées à la langue et faire des choix dans ce domaine.

<sup>7</sup> Pour des introductions générales à l'économie de la langue, voir par exemple Vaillancourt (1985), Grin (1994, 1996a, 1996c, 1999), Grin et Vaillancourt (1997).

contributions des économistes à la problématique de la langue sont restées dépourvues de liens entre elles et ce n'est que depuis quelques années qu'est apparue une plus grande interconnexion, les chercheurs se citant les uns les autres plus fréquemment qu'auparavant (bien que cela soit loin d'être systématique ; voir à ce sujet Lazear, 1999). En outre, les premières études dans le domaine étaient le fruit des questions sociales et politiques auxquelles se trouvaient confrontés leurs auteurs, à savoir la position socioéconomique comparée des hispanophones aux États-Unis ou les différentiels de revenu des anglophones et des francophones du Canada, en particulier au Québec.

Trois « générations » de travaux ont marqué les débuts de l'économie de la langue.

La première génération avait tendance à considérer la langue essentiellement comme un attribut ethnique : le fait d'avoir une certaine langue maternelle rattache une personne à un groupe particulier, et cette appartenance fondée sur la langue peut avoir une incidence (souvent exprimée en termes de discrimination) sur le statut socioéconomique de cette personne, notamment sur ses revenus. Cette approche a été utilisée pour analyser les écarts de revenus entre Noirs et Blancs aux États-Unis, ou entre anglophones et francophones au Canada.

La deuxième génération de travaux considérait la langue comme un élément du capital humain (ce dont nous parlerons davantage au chapitre suivant). Cela ouvrait la voie à une perspective différente de la langue, favorisant notamment des liens avec l'économie de l'éducation, laquelle s'est également développée dans les années 60 (mais a mieux réussi à s'imposer comme domaine de spécialisation reconnu dans la discipline). Des compétences linguistiques particulières pouvaient par conséquent être interprétées, tout comme d'autres compétences, comme un domaine dans lequel les individus et la société peuvent investir avec profit, comme une source d'avantage économique.

La troisième génération, en particulier depuis Vaillancourt (1980), envisage les deux dimensions de manière conjointe. Les langues ne sont pas simplement perçues comme des éléments de l'identité ou comme des compétences porteuses de valeur marchande, mais comme un ensemble d'attributs linguistiques (incorporés dans des individus) qui exercent conjointement une influence sur le statut socioéconomique des acteurs.

Tout à fait indépendamment de ces trois types d'études, quelques auteurs se sont penchés sur la langue comme moyen d'échanges commerciaux. Il est important de souligner que ce parallèle doit être utilisé avec prudence, car il ouvre la voie à des interprétations trompeuses, bien que tentantes. Les différences entre les langues peuvent effectivement être considérées comme des éléments de coûts de transaction, d'où un lien direct avec le vaste processus économique de l'échange. Toutefois, malgré ce lien, il est inexact de déduire l'existence d'un parallèle entre « langues » et « monnaies », ou de supposer, comme des non-économistes l'ont fait, qu'il existe un « marché linguistique » dans lequel les productions de la langue (mots et phrases) circulent « comme des produits ». Les biens et services

économiques sont normalement échangés contre de l'argent, mais les phrases ne sont pas du tout « échangées » de la même manière que des biens et services.

Pour l'essentiel, les études mentionnées jusqu'ici émanaient d'économistes nord-américains et soulignaient le rôle de la langue comme facteur d'explication des variables économiques (le rôle de la langue comme facteur déterminant du revenu du travail, par exemple). Vers la fin des années 80 cependant, certains économistes européens se sont plus activement tournés vers l'étude du rapport entre langue et économie, s'intéressant souvent à la causalité inverse, à savoir le rôle des variables économiques comme facteurs d'explication des variables linguistiques. Des exemples de cette approche comprennent l'effet des prix ou des revenus sur les modes individuels d'utilisation de la langue ou sur la dynamique de la langue (son maintien, son déclin et sa diffusion).

Enfin, depuis les années 80 et plus encore au cours des années 90, un petit nombre de contributions, en Europe comme en Amérique du Nord, ont commencé à examiner le rôle de l'économie comme outil d'évaluation des effets des politiques linguistiques, et notamment la question des coûts et des bénéfices des différentes options de politique linguistique. Dans ce cas, les variables économiques standard telles que les prix, les revenus, les coûts de transaction, etc., n'interviennent pas nécessairement, et la nature « économique » de cette approche découle du fait que les avantages et les inconvénients des différents scénarios envisageables sont comparés les uns aux autres<sup>8</sup>.

Bien que l'économie de la langue demeure un domaine de spécialisation en cours d'élaboration, nous pouvons en proposer la définition suivante (Grin, 1999a : 13) : « *L'économie de la langue [...] relève du paradigme de l'économie théorique et applique les concepts et les instruments usuels des sciences économiques dans l'étude de relations où apparaissent des variables [...] linguistiques; elle s'intéresse particulièrement, mais pas exclusivement, aux relations dans lesquelles les variables traditionnellement économiques jouent également un rôle.* »

Quelque trente-cinq ans après les premières publications dans le domaine, l'économie de la langue reste un domaine de spécialisation assez marginal, en bordure de l'économie. Discuter des raisons de cette situation n'entre pas dans l'objet de notre rapport, mais elles sont essentiellement dues au fait que : i) l'économie de la langue est nécessairement une entreprise interdisciplinaire et que l'économie dite « orthodoxe », en tant que discipline, est notoirement fermée à l'interdisciplinarité ; ii) la modélisation économique théorique et l'ensemble de concepts sur lesquels elle repose exigent le recours à des variables quantitatives, ou tout du moins à des variables qui se prêtent à une interprétation en termes de « plus » ou de « moins ». Or, l'étude des questions de langue demande habituellement que l'on tienne compte de variables qui se prêtent peu à

---

<sup>8</sup> C'est en fait l'essence même d'une approche économique, d'après la définition classique donnée par Lionel Robbins pour qui l'économie est la « science qui étudie le comportement humain en tant que relations entre les fins et des moyens rares ayant divers usages ».

l'interprétation quantitative, rendant ainsi moins pertinente la modélisation<sup>9</sup>. Étant donné la popularité de la modélisation dans les départements d'économie au sein des universités, tout domaine de spécialisation qui ne se prête pas à l'application d'outils algébriques sera probablement négligé<sup>10</sup>.

## 2.2 *Les principaux axes de la recherche*

Dans un rapport aussi court que celui-ci, il est pratique de répartir les publications en quatre grandes catégories, bien que des regroupements plus détaillés soient possibles (voir par exemple Grin, 1996b, pour une revue plus détaillée).

### 2.2.1 Langue et revenu du travail

À ce jour, cet axe de la recherche demeure l'un des plus importants de l'économie de la langue ; comme nous le verrons au chapitre suivant, il s'agit d'un axe qui a une portée directe sur les choix effectués en matière d'enseignement des langues. Son idée de base est que les attributs linguistiques peuvent influencer sur les revenus de deux manières.

D'un côté, le simple fait d'appartenir à une certaine communauté linguistique peut entraîner un désavantage salarial (en particulier si ce groupe détient une part relativement faible du capital physique ou financier dans l'économie). Bien entendu, si le niveau de formation, ou d'autres déterminants « légitimes » du revenu, sont corrélés à des attributs linguistiques, les membres d'un groupe linguistique donné auront logiquement tendance à gagner moins que les membres d'un autre groupe linguistique. La question est par conséquent de savoir si, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est bien l'appartenance à une communauté linguistique qui est associée à des différentiels de revenu.

Ces disparités fondées sur la langue peuvent résulter d'une intention délibérée, de la part d'un autre groupe linguistique (sans doute dominant), d'exercer une discrimination, peut-être en manipulant les prix de vente et d'achat des biens produits essentiellement par l'un des deux groupes (Raynauld et Marion, 1972) ; une variante de ce phénomène, qui s'appuie sur une autre stratégie de discrimination (sans doute moins délibérée), repose sur l'existence de différents réseaux d'accès à l'emploi (Migué, 1970) : un employeur du groupe A préférera engager des employés du même groupe, la proximité culturelle lui permettant plus facilement d'évaluer à l'avance la productivité des employés (une stratégie parfois appelée « discrimination statistique »). Lang (1986) explique les disparités de revenu non pas comme le résultat de préjugés ou d'intentions discriminatoires, mais plutôt comme la conséquence des coûts de communication entre les employeurs locuteurs d'une langue A et les employés locuteurs d'une langue B.

---

<sup>9</sup> Certaines des conséquences épistémologiques de l'économie de la langue sont discutées ailleurs (voir par exemple Grin 1996a, 1999a et 2001b).

<sup>10</sup> Et pourtant, c'est précisément cette tension entre le sujet et les méthodes de recherche qui fait de l'économie de la langue un domaine intellectuellement stimulant.



L'existence de réelles disparités de revenu fondées sur la langue a été démontrée économiquement pour les États-Unis entre les immigrants et la main-d'œuvre « blanche »<sup>11</sup> (voir par exemple Chiswick et Miller, 1995 ; pour une synthèse, voir Bloom et Grenier, 1996), entre les anglophones et les francophones du Canada (pour une synthèse, voir Vaillancourt, 1996), entre *Gastarbeiter* et Allemands de souche en Allemagne (Dustmann, 1994) et entre trois communautés linguistiques en Suisse (Grin, 1997). Une enquête plus approfondie a été effectuée en Suisse sur la valeur des compétences linguistiques à différents niveaux de compétences : l'enquête portait sur les trois langues nationales que sont l'allemand, le français et l'italien, sur le dialecte suisse-allemand (Grin 1999b) et sur la valeur des compétences linguistiques des immigrants italiens et turcs dans leur langue d'origine (Grin, Rossiaud et Kaya, 2000). Dans ces deux dernières études, les langues sont essentiellement considérées comme des éléments du capital humain dans lesquels les individus investissent (ou sont conduits à investir puisque les autorités inscrivent certaines langues dans les programmes scolaires) ; cette approche, directement liée à la question des priorités en matière de politique de l'enseignement des langues, fera l'objet d'un examen plus approfondi au chapitre suivant.

L'importance stratégique de ce genre d'approche réside non seulement dans sa faculté de fournir des estimations de l'effet réel des attributs linguistiques sur les revenus, mais aussi en ce qu'elle nous permet de considérer d'un œil critique la métaphore courante de la « langue comme valeur », métaphore qui, si tentante soit-elle, ne peut nous servir de guide pour l'action gouvernementale (voir point 3.1).

### 2.2.2 La dynamique des langues

Les sociolinguistes eux-mêmes ont affirmé que leur discipline n'a pas produit de théorie générale de la dynamique des langues (Appel et Muysken, 1987). Cette question continue toutefois à beaucoup attirer l'attention, notamment dans le cas de l'anglais (Crystal, 1997, 2000 ; Graddol, 1997), mais il reste à produire une théorie générale, même si des progrès considérables ont été accomplis grâce à l'analyse de Fishman sur la revitalisation des langues menacées (voir Fishman, 1991).

Les économistes, qui se sont également attelés au problème, ont conçu différents modèles de comportement linguistique.

Certains modèles sont « statiques », partant de l'hypothèse que les individus (souvent bilingues) décident de la langue à utiliser en fonction de l'activité (Grin, 1990). D'autres modèles sont « dynamiques », le modèle économique de l'utilisation d'une langue au temps  $t$  influençant l'utilisation d'une langue au temps  $t+1$ , puis  $t+2$ , etc. (Grin, 1992). Une gamme particulièrement intéressante de modèles examine les effets de réseau associés aux langues (voir Pool, 1991 ;

---

<sup>11</sup> Bien qu'abusive, la distinction entre « Blanc » et « non-Blanc » fait toujours partie de la perception américaine du monde ; on la rencontre dans les travaux analytiques sur les différentiels de revenu entre groupes.



Selten et Pool, 1991 ; Church et King, 1993) : l'une des dimensions fort curieuses des langues (qui les distingue de la plupart des autres « biens » au sens économique) réside dans ce qui suit : plus il y a de gens qui utilisent une langue, plus elle devient utile aux autres personnes, toutes choses étant égales par ailleurs. C'est là une différence importante par rapport à des biens ou services tels que les transports publics (car plus les gens les empruntent et moins ils sont utilisables) et, bien entendu, par rapport à un bien « privé » (disons une pomme) qui ne peut être simultanément mangée (utilisée) par plusieurs personnes<sup>12</sup>. Il ne fait aucun doute que cet effet de réseau joue un rôle majeur dans la dynamique des langues, et, partant, dans l'envie que l'on peut avoir d'apprendre certaines langues. Cet effet influe également sur le contexte de la politique d'enseignement des langues. Les effets de réseau soulèvent des problèmes techniques fort complexes qui ne sont, à ce jour, pas résolus par la recherche (ou qui ne peuvent être résolus qu'en partie, au prix d'hypothèses très restrictives qui rendent l'analyse bien peu utile sur le plan pratique). Il faut sans aucun doute accorder une priorité à la recherche sur ces « externalités de réseau » et sur leurs implications quant à la dynamique spontanée ou induite des langues.

### 2.2.3 Langue et activité économique

Dans cette catégorie entrent des travaux extrêmement divers et même hétérogènes qui s'intéressent essentiellement à la production, à la consommation et à l'échange, et examinent le rôle que joue la langue dans ces processus. La plupart des travaux effectués dans ce domaine n'ont que peu à offrir en matière de théorie générale, car ils s'attachent plutôt à une méthode inductive (qui offre une explication théoriquement plausible des situations de consommation, de production ou d'échange dans lesquelles la langue joue un rôle) ou décrivent tout simplement des modes d'utilisation de la langue au cours de ces activités économiques. Dans ce groupe, de nombreuses études tentent de quantifier l'effet qu'induit sur l'économie régionale la présence d'activités spécifiquement liées à une langue (voir Ó Cinnéide et Keane, 1988 ; Sproull, 1996). Cremer et Willes (1991), qui ont utilisé les données d'une enquête menée à petite échelle pour analyser l'utilisation de la langue dans les activités commerciales en Extrême-Orient, ont montré que le commerce peut avoir lieu entre différents partenaires commerciaux pourvus d'une compétence remarquablement faible en langue seconde.

Certains travaux ont également porté sur l'utilisation de la langue dans la publicité et les relations avec le consommateur. La plupart de ces (rares) contributions, empiriques ou descriptives, montrent que les consommateurs bilingues (par exemple de Catalogne et du Québec) préfèrent généralement se voir offrir des biens et des services dans leur propre langue même s'ils comprennent parfaitement l'autre langue, habituellement dominante.

---

<sup>12</sup> Sauf, bien entendu, si la pomme est coupée en petits morceaux, auquel cas différents consommateurs n'auront qu'une petite partie de cette pomme et non la pomme tout entière. Il est par ailleurs difficile d'imaginer comment une langue pourrait être coupée en morceaux qui seraient utilisés par différentes personnes.

Il convient également de mentionner la recherche issue de la « gestion interculturelle », qui s'inspire moins des paradigmes de l'économie que des concepts de l'administration et de la gestion des affaires. Ces contributions tentent d'évaluer le rôle du maintien des langues minoritaires comme facteur de la vitalité économique régionale (voir Taddei et Antomarchi, 1997 ; Price, 1994). Ces travaux, dont le fondement conceptuel s'approche de celui des travaux sur l'immigration et le « commerce ethnique » (voir Berset *et al.*, 2000), n'attribuent pas à la langue de fonction causale mais soulignent l'importance de la culture (laquelle, en dernier ressort, se trouve en partie définie par la langue) dans certains aspects de la production et de l'échange.

Deux autres contributions théoriques concernant la langue et l'activité économique sont celles de Hocevar (1975), qui analyse les changements des fonctions de coût selon les caractéristiques linguistiques des produits, et Sabourin (1985), qui examine l'« appariement » des employés ayant certains attributs linguistiques avec un emploi particulier dans l'entreprise, lequel demande un niveau plus ou moins élevé de compétence linguistique (dans les faits, plus ou moins de bilinguisme). Ces apports, qui restent essentiellement théoriques, doivent être approfondis et soumis à des tests empiriques.

Passant du niveau microéconomique (auquel se situe l'essentiel de l'économie de la langue) au niveau macroéconomique, certains chercheurs ont tenté d'établir un lien, dans une économie, entre le profil linguistique des travailleurs et le commerce extérieur (Stanton et Lee, 1995). Les liens théoriques ne sont toujours pas évidents et aucun résultat empirique ne se détache clairement. Arcand (1996) adopte également une approche macroéconomique lorsqu'il analyse l'intégration de la langue comme facteur explicatif des modèles économiques de développement et de croissance dans les pays du tiers-monde.

Il est important de remarquer que la production, la consommation et l'échange de « biens linguistiques » et de « services linguistiques » (les cours, les livres et autres produits culturels dans une langue donnée, etc.) ne constituent pas une partie importante de l'économie de la langue. Cette situation traduit simplement le fait que la production, la consommation et l'échange de tels biens ne sont pas foncièrement différents de la production, de la consommation et de l'échange d'autres biens (non linguistiques ceux-là) ; aucune analyse particulière ne se justifie donc, autre que, peut-être, celle qui porterait sur des études de cas d'un marché précis<sup>13</sup>. En règle générale, les concepts analytiques d'offre, de demande et de marché pour tout bien ou service s'appliquent également aux biens linguistiques. La situation est bien entendu différente lorsqu'on parle d'« offre et de demande concernant une langue [particulière] » (c'est-à-dire quand le produit est une langue tout entière, et non des produits ou des services dans cette langue), car il faut alors redéfinir avec soin les concepts d'offre et de demande (sur les problèmes qui en découlent, voir Grin, 1997b).

---

<sup>13</sup> La question des économies d'échelle dans la traduction et la diffusion des œuvres littéraires est actuellement à l'étude. Voir Mélitz (2000).

#### 2.2.4 L'économie de la politique linguistique

L'économie peut utilement contribuer à l'analyse de la politique linguistique, non pas tant parce qu'elle établit des rapports de causalité entre variables linguistiques et variables économiques que parce qu'elle permet d'évaluer des choix linguistiques en termes d'avantages et d'inconvénients. Comme nous le verrons au point 3.1, cela n'implique pas de considérer les langues dans une perspective étroitement matérialiste, ni de les évaluer strictement à l'aune des avantages ou des coûts monétaires qui leur sont associés.

La société doit tout simplement faire face à des choix concernant la ou les langues, et elle doit prendre des décisions dans ce domaine, tout comme cela est le cas pour les transports, la santé, l'environnement, etc. Ce qui soulève la question de la nature de la politique linguistique et de ce qu'elle est censée modifier. Une discussion approfondie de ces questions serait ici hors de propos. Le lecteur trouvera des discussions sur la politique linguistique dans différentes revues universitaires et savantes et dans différents manuels (Maurais, 1987 ; Cooper, 1989 ; Kaplan et Baldauf, 1997 ; différentes contributions publiées par le *Generalitat de Catalunya* 1997, 1999 ; ou dans *Fondation culturelle européenne*, 1998 ; etc.).

La plupart des études économiques sur la politique linguistique porte sur la position d'une langue par rapport à d'autres langues, ou sur la question plus vaste de la diversité linguistique. Ces questions de statut (au sens large) occupent une place centrale dans l'approche économique de la politique linguistique, alors que les questions de corpus (développement lexical, etc.) n'ont pratiquement jamais fait l'objet d'études. L'approche porte essentiellement sur la question de savoir comment l'action de l'homme peut influencer sur notre environnement linguistique (le concept d'environnement linguistique en tant qu'objet de la politique linguistique est exposé dans certaines des contributions récentes citées dans le présent rapport ; voir Grin 1999b, chapitre 10).

Aucune distinction n'est ici effectuée (pas plus que dans les publications en économie des langues) entre « politique linguistique » et « planification en matière de langue ». Dans le présent document, les deux expressions renvoient à « [...] un effort systématique, rationnel et fondé sur une analyse théorique, elle se situe au plan de la société, et vise à résoudre les problèmes liés à la langue en vue d'accroître le bien-être. Elle est habituellement dirigée par les autorités ou leurs mandataires et vise une partie ou la totalité de la population qui est de leur ressort. » (Grin, 1999a : 18, adapté de Cooper, 1989, chapitre 2).

Il convient également de souligner qu'aucune restriction ne s'applique aux sources du « bien-être » en question ; conformément à la théorie économique fondamentale, le bien-être n'est pas uniquement une question de consommation ou de jouissance matérielle. Il peut également comporter des éléments non matériels tels que la préservation de l'héritage culturel. Cela crée bien entendu des liens avec d'autres branches de l'économie qui tiennent compte de la valeur non matérielle ou symbolique, telle que l'« économie de la culture ». Mais contrairement à une idée très répandue, le plus proche « parent » de l'économie

de la langue n'est pas l'économie de la culture, mais l'économie de l'environnement, car les modes de pesée des avantages et des inconvénients des différents choix se ressemblent en matière de langue et d'environnement. Cette ressemblance tient notamment aux particularités de l'environnement dans une perspective économique (lesquelles ressemblent aux aspects « réseau » des langues). Ces considérations nous conduisent à choisir de parler d'environnement linguistique (qui peut être plus ou moins divers) en tant qu'objet fondamental de la politique linguistique, tout du moins lorsqu'il est abordé dans une perspective économique.

Cette perspective d'ensemble sur la nature de la politique linguistique, en grande partie implicite dans les anciennes publications en économie des langues (voir Breton, 1978 ; Vaillancourt, 1978), est devenue explicite ces dernières années (voir Grin 1994b, 2000a, 2001b) ; une bonne partie des travaux actuels sur la politique linguistique cherche à identifier et à mesurer les bénéfices et les coûts qui caractérisent les différentes interventions en matière de politique linguistique (Grin et Vaillancourt, 1999 ; Vaillancourt et Grin, 2000) ou à transposer les critères d'analyse dans le contexte de la prise de décision (Grin 2000b). L'idée directrice de ces travaux est de cerner les principales sources de bénéfices et de coûts inhérents aux différentes interventions, et de proposer des estimations de l'ampleur de ces bénéfices et de ces coûts.

La méthodologie et les concepts correspondants seront examinés au chapitre suivant. Mais il est utile de préciser ici que l'économie de l'éducation fournit un apport important à ces travaux, car c'est par le biais de l'enseignement que le gouvernement intervient le plus dans le domaine de la langue, bien qu'il existe d'autres domaines d'intervention (l'utilisation de la langue dans l'administration ou le système judiciaire, les médias audiovisuels financés ou soutenus par l'État, la politique culturelle en matière de littérature et de beaux-arts, etc.). L'enseignement est le domaine de prédilection de l'intervention de l'État (il représente généralement environ 15 % des dépenses globales des gouvernements dans les pays développés et constitue en règle générale le plus important poste budgétaire) : il reste, en tant que tel, le véhicule de choix de la politique linguistique. De ce fait, les bénéfices et les coûts associés aux politiques linguistiques reposant sur l'enseignement ont eux aussi tendance à être plus importants, en termes d'argent, que ceux qui découlent d'une intervention à d'autres niveaux dans les questions linguistiques.

La frontière entre l'économie et certaines disciplines universitaires connexes telles que la théorie des « choix rationnels » en sciences politiques peut être quelque peu floue, et les deux domaines ont en grande partie recours à une méthodologie commune. Il est donc pertinent de mentionner ici les travaux issus de la théorie des « choix rationnels » sur les critères qui conduisent à adopter une solution plutôt qu'une autre concernant le nombre (et l'identité) des langues officielles dans les États multilingues ou dans les organisations supranationales (Pool, 1991b, 1996). Ces contributions montrent que, contrairement à la croyance populaire, une solution donnée n'est pas « naturellement » supérieure, loin s'en faut, si l'on considère les bénéfices et les coûts associés aux différentes solutions (Grin, 1997d).

### 2.2.5 Autres axes de recherche

Ce bref survol n'épuise pas le domaine fertile de l'économie de la langue. Outre les détails et les références qui pourraient être fournis pour chacun des sous-groupes ci-dessus mentionnés, d'autres contributions (plus isolées) existent qui portent sur d'autres dimensions de l'expérience linguistique. Mentionnons brièvement Marschak (1965), qui a tenté d'expliquer les changements internes de langue comme un effort en vue d'une communication plus efficace ; les travaux de Colomer (1991) sur le choix des langues dans les conversations entre personnes dotées d'attributs linguistiques différents ; ou encore l'analyse formalisée de Rubinstein (1999) sur les structures de la langue. Enfin, le lecteur doit savoir qu'il existe de nombreux écrits sur le langage de l'économie ; mais ces écrits proposant, dans l'ensemble, une analyse du discours économique (Henderson, Dudley-Evans et Backhouse, 1993) ; McCloskey, 1990), ils ne concernent pas les questions abordées ici.

## 3. La politique linguistique éducative dans une perspective économique

### 3.1 La « valeur » de la langue

À un moment ou à un autre, dans la plupart des débats politiques sur la langue se pose la question de la « valeur de la langue », certains parlant de la langue comme d'un « trésor », une forme de richesse, etc. On peut aisément oublier que, le plus souvent, ces déclarations ne sont guère que des figures de rhétorique ; d'aucuns semblent considérer comme allant de soi le fait que la langue a une valeur et tiennent *en conséquence* pour évident que les langues ont une valeur *au sens économique du terme*. Il n'en est pas nécessairement ainsi et la notion de « valeur » doit être explicitée. Faute de temps et d'espace, il n'est pas possible de présenter ici les concepts économiques de valeur et leurs conséquences pour la langue (Grin, 1997c). Nous nous contenterons de rappeler que lorsque quelque chose a une valeur pour les acteurs sociaux, le comportement de ceux-ci en témoigne. Par exemple, si le fait d'apprendre une langue comme le sámi était de toute évidence rentable, cela se saurait sans que l'on ait besoin de le préciser et cette langue, qui serait apprise et utilisée, ne serait vraisemblablement pas aussi menacée et ne nécessiterait pas, comme c'est le cas, des mesures vigoureuses pour la défendre. Cela ne veut pas dire que le sámi (ou toute autre langue minoritaire) soit *sans* valeur. Mais pour bien comprendre ce point, il importe de prendre en compte différentes formes de valeur.

Considérons d'abord la question de la valeur dans l'optique de l'acteur individuel. Une distinction doit être faite entre les valeurs « marchandes » et « non marchandes ». Les valeurs marchandes sont reflétées dans les prix ou dans un autre indicateur de ce type. Supposons, par exemple, que parler la langue X facilite la vente de biens au public parlant la langue X et permet en conséquence de réaliser des bénéfices plus importants ou bien qu'un salarié parlant la langue X gagne davantage, toutes choses égales par ailleurs, *car* il connaît la langue X ; dans ce cas, la langue X a une valeur *marchande*.

Cependant, la valeur *non marchande* existe également. Par exemple, connaître la langue X donne accès à la culture en langue X, facilite les contacts sociaux avec les membres de la communauté parlant la langue X, etc. Cette valeur n'est généralement *pas* reflétée dans les prix marchands, mais elle sera perçue par les individus si leurs goûts ou leur « structure des préférences » les portent à avoir des contacts avec la culture et les communautés de langue X. L'argument peut être étendu d'une langue spécifique (X) à la *diversité linguistique* ; la diversité linguistique peut avoir une valeur non marchande, à condition que suffisamment de personnes accordent de la valeur à la diversité dans leur *environnement linguistique*, au même titre qu'elles accordent de la valeur à une certaine qualité de leur environnement (naturel). Certains, cependant, peuvent n'en avoir rien à faire.

La valeur marchande ou non marchande représentée par la langue X pour un individu donné peut contribuer à expliquer le fait qu'il choisisse d'apprendre ou de ne pas apprendre la langue X et qu'il soit d'accord ou pas d'accord pour consacrer des recettes fiscales à des programmes en faveur de la langue X. Pourtant, il faut pousser plus loin le raisonnement pour analyser les choix au niveau social et, par conséquent, résoudre les questions d'orientation de la politique linguistique.

Jusqu'ici, la valeur marchande et la valeur non marchande ont été décrites au niveau « privé ». Au niveau social, la distinction entre « marchand » et « non marchand » reste pertinente, mais la valeur sociale est différente de la valeur privée et doit être calculée d'une manière ou d'une autre. La plupart des économistes conviendraient que les valeurs sociales doivent être calculées en *agrégeant* les valeurs privées. De manière générale, l'agrégation se fait par une simple addition ; ainsi, la somme des valeurs marchandes privées, pour l'ensemble des individus dans une société donnée, aboutit à la valeur marchande sociale, alors que la somme des valeurs non marchandes privées aboutit à la valeur non marchande sociale. La valeur de la langue X, ou d'un environnement linguistique particulier défini, entre autres aspects, par la situation de la langue X dans cet environnement, correspond donc à la somme de la valeur marchande sociale et de la valeur non marchande sociale. Cette analyse est résumée dans le tableau 1 ci-après.

TABLEAU 1 : COMPOSANTES DE LA VALEUR

	PRIVEE	SOCIALE
MARCHANDE	A	C
NON MARCHANDE	B	D

A représente la valeur marchande privée, B la valeur non marchande privée, C la valeur marchande sociale, et D la valeur non marchande sociale. La valeur sociale totale VS est donc égale à C+D. Comment doit-on calculer cette valeur ? Généralement, pour une société comptant N personnes (1, 2, ..., i, ...N) où la valeur marchande individuelle de la langue X ou d'un environnement

linguistique donné est  $mv_i$ , et la valeur non marchande est  $nmv_i$ , la valeur sociale totale VS est donnée par la formule suivante :

$$VS = \sum_{i=1}^N vm_i + vnm_i$$

Une règle simple mais générale peut être déduite de cette manière de formuler les choix en matière de politique linguistique : la politique qui devrait être choisie et mise en œuvre, toutes choses égales par ailleurs, est celle qui maximise VS, *moins* les coûts correspondants de la politique, car la politique adoptée est ainsi celle dont on peut attendre le bien-être maximal. Cela peut paraître l'évidence ; malheureusement, les recommandations concernant la politique linguistique au niveau macroéconomique ne tiennent généralement que très peu compte de la question de savoir si le bien-être s'en trouvera effectivement accru.

Il s'agit là d'une structure générale pour estimer la valeur, mais plusieurs problèmes conceptuels et empiriques se posent.

(1) Premièrement, la simple addition peut s'avérer un mode d'agrégation inadapté, comme un exemple simple le montre. Si une personne  $h$  apprend la langue  $X$ , attendant de cet investissement un gain monétaire, elle s'ajoute aux effectifs de ceux qui parlent la langue  $X$ . Cela affecte la situation d'une autre personne, disons  $k$ , de différentes manières. Supposons que  $k$  connaît déjà la langue  $X$ . D'une part, le fait que  $h$  ait appris la langue  $X$  accroît la *pertinence* de la langue  $X$  et augmente donc la valeur des compétences linguistiques de  $k$ . Dans le même temps, le fait qu'il y ait une personne de plus sur le marché du travail qui parle la langue  $X$  peut amputer l'avantage de salaire dont bénéficient ceux qui parlent la langue  $X$  et  $k$  peut voir sa situation salariale se détériorer. La valeur marchande sociale de l'enseignement de la langue  $X$  à ceux qui ne la parlent pas ne peut donc pas être calculée en faisant la *somme* des gains que chaque non locuteur peut attendre, ne serait-ce que parce que, entres autres, (i) ceux qui parlent déjà la langue peuvent enregistrer un gain ou une perte ; (ii) les gains potentiels de ceux qui ne la parlent pas encore seront affectés par le nombre des autres personnes qui décideront d'apprendre la langue (pour un examen plus approfondi, voir Grin et Vaillancourt, 1997). Pour l'heure, ce problème (qui est essentiellement un problème « d'externalité de réseau » ne semble pas avoir trouvé de solution satisfaisante dans les travaux théoriques.

(2) Les éléments de la valeur non marchande sont très difficiles à identifier de façon théorique et également difficiles à mesurer de façon empirique ; en outre, ils seront aussi vraisemblablement affectés par le problème « d'externalité de réseau » qui vient d'être décrit dans le cas de la valeur non marchande.

(3) Une politique publique vise en principe à passer d'un environnement linguistique existant à un autre environnement (censément meilleur). Elle comporte des avantages, mais aussi des coûts ; certains éléments des coûts viennent d'être mentionnés (revêtant la forme de pertes pour certains membres



de la société), mais l'ampleur des autres coûts directs (par exemple, le niveau des dépenses requises pour tirer les avantages escomptés d'un plan d'action) sont difficiles à évaluer.

En bref, il n'est pas possible, pour le moment, de véritablement calculer (i) la « valeur » d'une langue ; (ii) la « valeur » d'un environnement linguistique par rapport à un autre ; (iii) les « avantages » (marchands et non marchands) qui peuvent être attendus d'une politique particulière ; (iv) beaucoup des coûts, directs et indirects, associés à une telle initiative. Dans ces conditions, les analystes doivent dans la pratique se fixer des objectifs plus modestes et se concentrer sur certains aspects du problème de la valeur. En général :

- Les *effets de réseau* sont ignorés, essentiellement parce que certains sont positifs et d'autres sont négatifs, s'annulant donc vraisemblablement les uns les autres dans une large mesure ;
- L'accent est placé sur la *valeur marchande privée*, estimée essentiellement par la relation statistique entre les compétences linguistiques et les taux de salaire ;
- Ces estimations des avantages marchands privés (moyens) associés aux compétences linguistiques peuvent être mises en rapport avec les dépenses publiques moyennes (par individu) consacrées à l'enseignement des langues afin de calculer la *valeur marchande sociale*.
- Les *valeurs non marchandes* sont ignorées du calcul, essentiellement parce qu'en raison du manque de données, il est difficile de faire autrement (certaines méthodes d'évaluation utiles pourraient, cependant, être empruntées à l'économie de l'environnement).

Dans les sections qui suivent, nous nous consacrerons donc essentiellement à ces aspects particuliers du problème général de la valeur de la langue ainsi que de l'enseignement d'une langue seconde ou étrangère dans le système éducatif.

### 3.2 Une brève incursion dans l'économie de l'éducation

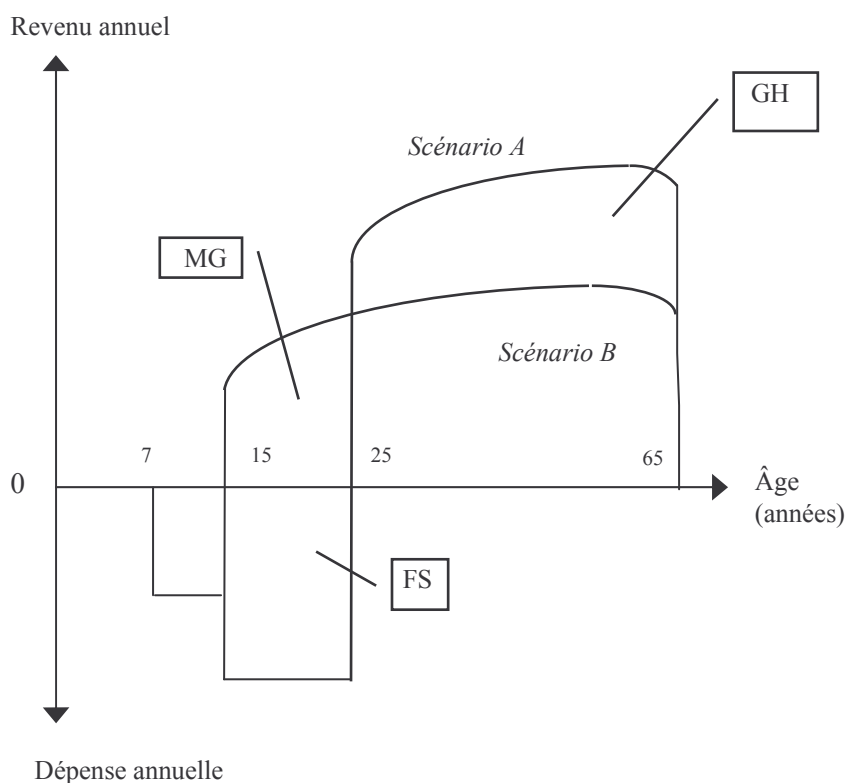
L'étape suivante de l'analyse exige une brève incursion dans le domaine de l'*économie de l'éducation*. Nous nous contenterons d'examiner certains éléments essentiels, mais un excellent ouvrage consacré à la question est, par exemple, celui de Lemelin (1998), alors qu'on trouvera une étude détaillée des différents thèmes de l'économie de l'éducation dans Psacharopoulos (1987).

C'est vers le début des années 60 que l'économie de l'éducation est devenue un domaine de spécialisation reconnu de l'économie. L'un de ses piliers essentiels est la théorie du capital humain, qui peut se définir en gros de la façon suivante : un acteur doté de compétences spécifiques tendra à être plus productif qu'un acteur sans ces compétences. Étant donné que les taux de salaire reflètent généralement la productivité, plus une personne est qualifiée, plus importants seront ses gains. Si les compétences sont acquises dans le cadre du processus d'éducation, le niveau de formation se traduit par des avantages représentés par des différentiels de salaire. Même si l'éducation est coûteuse, aussi bien pour les individus que pour la société, elle peut donc être considérée comme un investissement dont le *taux de rendement* peut être estimé. Généralement, la majeure partie de l'investissement est réalisé dans les premières années de la vie,



alors que le retour sur investissement se concrétise durant la vie active. Comparons deux scénarios d'éducation : le « long » (A) et le « court » (B). Ces scénarios, qui commencent à diverger pour les différents individus à partir de l'âge de 15 ans, sont représentés par les profils âge-gains reproduits dans le graphique 1.

GRAPHIQUE 1: PROFILS ÂGE-GAINS



La surface MG représente les « gains sacrifiés », alors que la surface FS correspond aux « dépenses de scolarité » (de l'individu) et la surface GH aux gains résultant d'une éducation plus longue. A première vue, l'investissement est rentable si  $GH > MG + FS$ . Cependant, le temps doit être pris en compte. Supposons, pour simplifier, que nous examinons les choix d'un jeune envisageant l'un ou l'autre scénario et que toutes les dépenses supplémentaires associées au choix d'études « longues » auront lieu durant la période *courante* ; les valeurs « courantes » de FS et MG représentent donc raisonnablement bien les coûts. Toutefois, les gains n'apparaîtront qu'au cours des différentes années de la vie active de l'intéressé. Dans ces conditions, la *valeur actuelle* des gains futurs doit être comparée avec la somme de FS et de MG.

Supposons que la vie active dure quelque quarante ans, de 25 à 65 ans. Nous pouvons définir l'évolution des gains respectivement de A et B, au cours de ces 40 années successives ( $1, 2, \dots, j, \dots, 40$ ). Le **taux de rendement** de l'investissement est la valeur  $i$  qui vérifie l'équation :

$$\sum_{j=1}^{40} \frac{A_j - B_j}{(1+r)^j} - MG - FS = 0$$

Par conséquent, calculer la valeur marchande privée revient à estimer la valeur de  $i$  dans l'équation ci-dessus, en utilisant les données appropriées et les instruments économétriques types décrits dans le chapitre suivant.

L'analyse économique de la politique d'enseignement des langues est donc axée essentiellement sur les questions d'efficience externe, laissant la question de la performance plus ou moins satisfaisante des systèmes et des programmes d'éducation aux sociolinguistes et aux spécialistes de l'éducation.

### 3.3 *Les coûts de l'investissement en capital humain*

L'évaluation des coûts de l'investissement dans l'apprentissage de langues secondes en tant qu'éléments du capital humain soulève plusieurs difficultés.

Les coûts supportés par l'individu recevant l'enseignement sont de deux ordres : dépenses directes au titre des livres, des cours, etc. et gains sacrifiés. Dans l'optique qui nous intéresse, ces coûts peuvent être omis pour les raisons suivantes. Dans la plupart des pays, lorsque l'éducation est assurée par le secteur public et les langues enseignées dans le cadre du système éducatif, les dépenses directes des étudiants au titre du matériel scolaire, bien que non nulles, sont relativement peu importantes et peuvent être ignorées (si elles étaient prises en compte, cela ne se traduirait pas par une différence majeure dans les taux de rendement estimés). Pour ce qui est des gains sacrifiés, ils tendent à être égaux à zéro pour les étudiants n'ayant pas atteint l'âge actif légal (parce qu'ils ne seraient pas autorisés à vendre, sur le marché du travail, le temps non passé à l'école) ; en outre, même au-delà de l'âge actif légal (minimum), il serait impossible de négocier un salaire pour le temps *expressément* soustrait à des cours de langues répartis sur l'horaire hebdomadaire. En conséquence, on peut supposer que MG et FS tendent à être égaux à zéro.

Les dépenses privées comportent aussi d'autres éléments, comme les écolages pour les classes du soir dans le cadre de la formation des adultes. En général, toutefois, la formation des adultes ou la formation permanente relève d'une décision d'ordre privé, et non d'une décision imposée par l'Etat, et ne fait donc pas partie des coûts de la politique publique d'éducation.

Le principal élément des dépenses est donc constitué par les dépenses publiques pour l'enseignement des langues. Cependant, les données sur cette partie de l'ensemble des dépenses d'éducation sont la plupart du temps non existantes ou du moins extrêmement rares, car les pratiques comptables actuelles dans le domaine de l'enseignement sont encore loin de la comptabilité analytique et ne

présentent donc pas les chiffres sur les dépenses *par matière*. Les coûts de programmes scolaires particuliers caractérisés par l'usage d'une langue spécifique comme langue d'enseignement ont parfois été estimés (par exemple Patrinos et Velez, 1996) ; à ma connaissance, le seul exemple d'estimations de ce type déduites expressément des dépenses globales se trouve dans une étude sur l'enseignement des langues en Suisse (Grin et Sfreddo, 1997). D'après cette étude, les dépenses totales par étudiant et par année pour l'enseignement de l'ensemble des langues secondes est de 1 500 francs suisses (environ € 1 000). En moyenne, 10% des dépenses totales d'éducation sont consacrées à l'enseignement des langues secondes. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'enseignement post-secondaire. Ils peuvent néanmoins être utilisés comme point de référence, compte tenu du fait qu'ils concernent un système d'éducation dans lequel les étudiants des filières « courtes » apprennent généralement une langue étrangère pendant trois ans, alors que ceux des filières « longues » apprennent une langue étrangère pendant sept ans et une autre pendant quatre ans<sup>14</sup>. Ce chiffre de 10% n'est probablement pas très différent des parts observables dans les autres pays développés, de sorte qu'une fourchette de 5 à 15% des dépenses d'éducation totales peut être considérée comme une approximation a priori acceptable des dépenses publiques consacrées à l'enseignement d'une langue seconde dans ces pays<sup>15</sup>.

### 3.4 Choix au niveau de la politique macroéconomique

Nous avons vu plus tôt dans le présent chapitre que *si* nous souhaitons fonder les choix en matière de politique linguistique sur une certaine notion de « valeur », il importe de se garder des métaphores faciles et d'analyser le problème de façon à identifier et à mesurer les composantes de la valeur ; or, cet exercice se heurte à des difficultés conceptuelles et empiriques d'une telle ampleur qu'une véritable estimation de la valeur sociale respective de différents environnements linguistiques reste totalement hors de portée, nous obligeant à nous concentrer sur un aspect particulier du problème, à savoir l'évaluation des valeurs marchandes privées. La conclusion générale est que certaines dimensions essentielles de la politique d'enseignement des langues ne peuvent, pour le moment, être abordées de façon satisfaisante par une approche économique, même si cette dernière offre l'avantage de fournir une structure qui fait souvent cruellement défaut dans de nombreux débats.

Cependant, on peut formuler un résultat théorique général concernant la valeur relative d'environnements linguistiques plus ou moins diversifiés. Ce résultat donne à penser que la société n'a vraisemblablement ni avantage à essayer d'éliminer la diversité ni, au contraire, à favoriser une diversité sans limite. L'argument est le suivant : la diversité a des points forts et des points faibles, qui, pour simplifier, sont appelés avantages et coûts, étant entendu qu'il ne s'agit

---

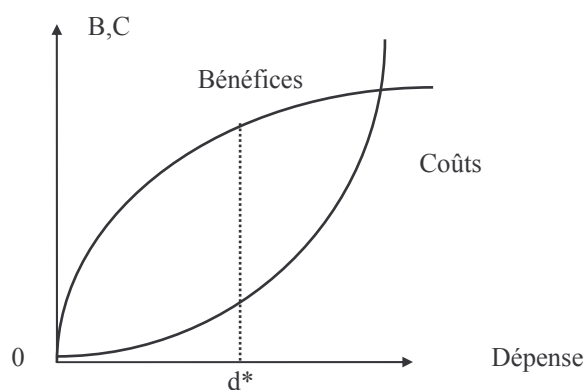
<sup>14</sup> Depuis l'époque où ces estimations ont été réalisées (données de 1993-94), différentes réformes scolaires dans les systèmes cantonaux d'éducation de la Confédération suisse se sont traduits par l'introduction d'un enseignement plus précoce des langues secondes (langues nationales de la Suisse et anglais)

<sup>15</sup> Cette estimation, toutefois ne saurait s'appliquer à des pays anglophones tels que les Etats-Unis ou le Royaume-Uni, dont la négligence à l'égard de l'enseignement des langues secondes est notoire.

pas seulement de coûts monétaires, car les éléments non marchands sont pris en considération.

Le point de départ général est l'idée qu'une plus grande diversité se traduira par une augmentation des avantages *et* des coûts. Mais les avantages tendent à augmenter à un taux *décroissant*, alors que les coûts tendent à progresser à un taux *croissant*<sup>16</sup>. Dans ces conditions, les courbes représentant les avantages et les coûts auront généralement la forme indiquée dans le graphique 2, le niveau de diversité étant optimal à  $d^*$ , qui n'est égal *ni* à zéro *ni* à l'infini.

GRAPHIQUE 2 : DIVERSITÉ OPTIMALE



Bien qu'apparemment anodin, le résultat selon lequel la diversité socialement optimale est *positive* et *limitée* a des conséquences pratiques, car il suppose qu'à partir d'une situation économique donnée, les mesures visant à préserver ou à imposer l'homogénéité linguistique – ou, autrement dit, « l'absence de diversité » – sont déconseillées, car elles sous-estiment les avantages et surestiment les coûts de la diversité. Inversement, les initiatives généreuses (souvent inspirées par des préoccupations de type « droits de l'homme ») en faveur d'une diversité linguistique illimitée et l'établissement de politiques pour la reconnaissance intégrale de l'ensemble des langues dans la société, y compris celles des groupes d'immigrants, aussi peu importants soient-ils, tendent à tomber dans l'erreur contraire.

Pour estimer approximativement les avantages et les coûts, deux approches peuvent être adoptées. La première consiste simplement à s'en remettre au débat politique, notamment en présentant un éventail de choix détaillés aux électeurs. En théorie, les préférences exprimées par le vote refléteront l'évaluation par les électeurs des avantages et des coûts marchands et non marchands et, même si le vote à la majorité n'offre pas de solution au problème des externalités, en

<sup>16</sup> Les lecteurs familiers de la théorie économique reconnaîtront là les concepts d'utilité marginale décroissante dans la consommation, et de coût marginal croissant dans la production.

particulier des externalités de réseau (comme on l'a vu plus haut), la procédure présente au moins certaines garanties du point de vue démocratique<sup>17</sup>.

Cependant, pour avoir une idée plus précise des éléments non marchands de la valeur en cause, il est théoriquement possible (encore qu'à ma connaissance cela n'ait pas été tenté) d'appliquer aux choix linguistiques les méthodes d'évaluation utilisées dans l'économie de l'environnement (pour un examen plus détaillé, voir, par exemple, Grin, 1993, 1994b). Pour l'essentiel, il s'agit de demander dans le cadre d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de résidents ou de citoyens *combien* ils seraient prêts à payer (par exemple sous la forme d'impôts supplémentaires ou d'un pourcentage de leur impôt actuel) pour que la société passe de l'environnement linguistique actuel à un autre environnement linguistique qu'une politique donnée viserait à établir. Inversement, on pourrait aussi poser la question de savoir combien ils seraient prêts à payer pour une politique dont l'objectif serait d'*éviter* un changement jugé peu souhaitable de leur environnement linguistique. Un exemple de politique correspondant à la première situation serait un accroissement massif du niveau moyen des connaissances de langues secondes dans la population (avantage) grâce à une généralisation des classes bilingues dans le système d'éducation. Un exemple de politique correspondant à la deuxième situation serait une augmentation de l'aide en faveur d'une langue menacée dont le déclin deviendrait irrémédiable (perte) en l'absence d'une telle politique.

On peut également présenter aux personnes interrogées des estimations du coût global d'une politique linguistique donnée, et leur demander si elles considèrent que ce coût est acceptable ou non. Cela implique que les coûts ont d'abord été estimés, ce qui n'est pas le cas la plupart du temps. Il importe de souligner que lorsque de tels calculs ont été réalisés, les coûts apparaissent souvent beaucoup plus faibles qu'on ne le suppose généralement. Par exemple, le coût supplémentaire d'un enseignement bilingue dans les trois provinces de la Communauté Autonome Basque, au lieu de cours seulement en castillan, représente quelque 5% des dépenses totales d'éducation (Vaillancourt et Grin, 2000). Étant donné que l'éducation constitue un élément essentiel de la stratégie de revitalisation et de préservation de la langue basque, il s'agit là très certainement d'une dépense acceptable. Dans le même ordre d'idée, le coût total des politiques linguistiques du Québec, y compris les coûts indirects du programme contesté de « francisation » exigeant des entreprises de 50 salariés ou plus qu'elles utilisent le français pour les communications internes, reste de moins de ½ point de pourcentage du PIB (produit intérieur brut) de la province. Là encore, il s'agit du prix que les électeurs, en majorité, sont probablement tout à fait prêts à payer pour assurer l'environnement linguistique qu'ils souhaitent<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Toutefois, les résultats d'un vote majoritaire ne peuvent pas être interprétés comme la garantie d'une solution « optimale » au sens de la théorie économique, comme l'indique le célèbre « théorème d'impossibilité » d'Arrow.

<sup>18</sup> Les estimations se situent 0,28 pour cent (scénario optimiste) et 0,48 pour cent (scénario pessimiste) ; voir Vaillancourt (1987).

## 4. Examen rapproché de modèles choisis

### 4.1 Estimation des taux de rendement privés des compétences en langues secondes

L'un des modèles les plus solidement établis pour le choix et la conception des politiques d'enseignement des langues fait appel conjointement à l'économie de la langue et à la théorie du capital humain développée dans le cadre de l'économie de l'éducation. L'ensemble des principaux concepts utilisés a été décrit plus haut. Nous nous intéresserons maintenant à l'application de ce modèle pour l'évaluation des taux de rendement privé des compétences en langues secondes.

L'expression « taux de rendement », dans ce contexte, n'est pas totalement appropriée. Comme on l'a vu plus haut, le concept de taux de rendement présuppose que le capital humain est considéré comme un investissement se traduisant (pour l'essentiel) par la réalisation de dépenses aujourd'hui en vue de donner naissance à des bénéfices futurs. Autrement dit, le passage du temps doit expressément être pris en compte. Or, une majorité écrasante des travaux statistiques existants sur la valeur privée de l'apprentissage de langues secondes ne tient pas compte de la question du temps. En général, des informations sont rassemblées sur la valeur *actuelle* d'une série de variables individuelles et ces valeurs sont reliées les unes aux autres par le biais d'une analyse multivariée ; dans ces conditions, il est plus approprié de parler de « différentiels de gains ».

Dans les paragraphes qui suivent, je présenterai le cas de la valeur de l'anglais comme langue seconde, en me fondant sur l'exemple de la Suisse et en tirant parti des travaux existants sur la question (Grin, 2001a). Si je fais référence à ce cas c'est parce qu'à l'heure actuelle, c'est le seul en Europe pour lequel on dispose des données nécessaires. Les informations requises concernent *au moins* les éléments suivants : les revenus du travail, la connaissance d'une langue seconde (L2), le niveau de formation et l'âge ; ces données ne sont généralement pas recueillies dans les recensements nationaux (le « questionnaire long » du recensement canadien étant une exception notable ; il n'existe généralement pas dans les autres pays). Il faut donc utiliser les données d'enquêtes, lesquelles sont coûteuses et techniquement difficiles. En outre, la qualité des observations obtenues joue un rôle majeur. Par exemple, si l'on demande à une personne si elle « parle » une autre langue, qu'est-ce que cela signifie en termes de niveaux effectifs de compétence ?

L'enquête suisse (connue sous le nom de « CLÉS pour les compétences linguistiques en Suisse » ; voir Grin, 1995, 1999b), probablement la première enquête téléphonique de ce type, couvre un échantillon représentatif de 2 400 observations dans trois des quatre régions linguistiques de la Suisse. Des questions ont été posées sur les aspects suivants :

- connaissance d'une langue seconde, avec différenciation entre quatre formes de compétence (comprendre, parler, lire et écrire) et, pour chacun de ces

quatre aspects, entre quatre niveaux de connaissance (très bon, bon, élémentaire, aucune connaissance) ;

- acquisition de la langue seconde dans un cadre non scolaire ;
- utilisation de la langue seconde sur le lieu de travail ;
- caractéristiques socio-économiques type (niveau de formation, etc.), y compris revenu du travail.

Ces questions ont permis de faire du projet sur les compétences linguistiques en Suisse l'une des bases de données les plus riches au niveau international dans ce domaine<sup>19</sup>. Seule une fraction des informations rassemblées sera reprise dans le présent rapport. Le premier point à établir est celui de savoir s'il existe une association « brute » entre les compétences en anglais et les gains. Pour ce faire, le plus simple est de calculer les gains *moyens* de groupes définis en fonction de leur compétence en anglais. Ce dernier point implique bien entendu certains choix méthodologiques : sommes-nous intéressés par la connaissance active ou réceptive, orale ou écrite ? Dans le présent rapport (et étant donné que les coefficients de corrélation entre les quatre niveaux indiqués de connaissance sont toujours très élevés), j'utilise un indicateur fondé sur les résultats moyens. Ces résultats sont reproduits dans le tableau 2 ci-après.

TABLEAU 2

INDICE DU REVENU MOYEN DU TRAVAIL EN FONCTION DE LA  
CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS, SUISSE, 1994/95  
REVENU MENSUEL DU TRAVAIL AVANT IMPÔTS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX  
(VALEUR DE L'INDICE 100 : AUCUNE CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS)

	Hommes (n=1141)		Femmes (n=803)	
	Revenus indiqués	Equivalent plein temps	Revenus indiqués	Equivalent plein temps
Très bon	148	150	149	143
Bon	128	129	143	132
Elémentaire	112	116	119	110
Aucune connaissance	100	100	100	100

Source : Grin (2000c)

Ce tableau fait immédiatement apparaître une très forte corrélation entre les gains et la compétence en anglais. Plus la compétence s'améliore, plus le revenu du travail s'accroît et cette progression est plus forte lorsque les calculs sont faits non pas en fonction des revenus indiqués mais sur la base de l'équivalent plein temps de ces revenus. Ces chiffres peuvent être considérés comme plus pertinents, car, en montrant à combien s'élèveraient les gains dans le cas d'un travail à plein temps, ils éliminent le « bruit » dû au fait que certaines personnes travaillent à temps partiel. En revanche, les chiffres non corrigés (colonne de

<sup>19</sup> Dans le projet CLÉS, une méthodologie spécifique a été développée pour la collecte par téléphone de données sur les compétences linguistiques ; voir Grin, 1999b, Chap. 4.

gauche de chaque panneau du tableau 2) reflètent mieux la réalité vécue des individus.

Cela suffit-il à conclure que dans le cas de la Suisse, l'anglais est un investissement très rentable ? Certainement pas. En effet, la connaissance de la langue anglaise est liée à d'autres déterminants du revenu, en particulier le niveau de formation, et les gains plus importants de ceux qui parlent anglais peuvent simplement tenir au fait qu'ayant un niveau de formation plus élevé, ils peuvent avoir des emplois mieux rémunérés, ce qui n'a rien à voir avec leur connaissance de l'anglais. De la même façon, les personnes ayant un niveau de formation supérieur et des gains plus importants ont généralement fait davantage d'études de latin que les autres, mais cela n'amène pas nécessairement à conclure qu'ils sont récompensés pour leur aptitude (résiduelle) à traduire du Cicéron.

Afin de contourner ce problème, la solution classique consiste à utiliser un instrument statistique appelé « régression des moindres carrés ordinaires » (MCO en bref). La méthode des MCO ne sera pas présentée ici ; il suffit de préciser quelle permet de séparer l'effet de divers déterminants du revenu. En général, l'équation à estimer revêtira la forme suivante :

$$\ln Y = \alpha + \beta_1 E + \beta_2 X + \beta_3 X^2 + \beta_4 L + \beta_5 F + \varepsilon$$

où  $\ln Y$  représente le logarithme du revenu du travail,  $E$  le niveau de formation (mesuré en années),  $X$  l'expérience (mesurée également en années),  $L$  un indicateur des compétences linguistiques,  $F$  d'autres facteurs jugés pertinents pour la détermination du revenu du travail (par exemple le type d'emploi de la personne interrogée) et  $\varepsilon$  un terme aléatoire d'espérance zéro. En utilisant, dans l'exemple ci-après, pas simplement la connaissance de l'anglais mais aussi le niveau de formation et l'expérience (mesurés tous deux en années) comme facteurs de régression, nous obtenons la série de résultats présentés dans le tableau 3. Dans ce tableau, le coefficient pour chaque niveau de compétence en anglais représente, en points de pourcentage, la mesure dans laquelle les gains d'un individu ayant ce niveau de connaissance dépassent ceux de quelqu'un sans cette compétence, mais avec le même niveau de formation et la même expérience professionnelle<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> En fait, la procédure livre des estimations en points de logarithme ; ils ont ici été convertis en pourcentages pour la commodité du lecteur.



TABLEAU 3  
DIFFÉRENTIELS NETS DE REVENU (GAINS DÉCLARÉS SEULEMENT)

	Hommes	Femmes
Constante	1505.96	1308.79
Niveau de formation (années)	4.45	5.83
Expérience (années)	5.90	n.s.
(Expérience) <sup>2</sup>	-0.09	n.s.
Très bon	24.09	25.19
Bon	18.03	39.52
Elémentaire	8.93	18.09
R <sup>2</sup> ajusté	0.360	0.095

*Source : Grin (2000c)*

*Tous les coefficients signalés sont significatifs au niveau de 99% ;*

*n.s. : non significatif*

#### 4.2 Interprétation des différentiels nets de gains

Ce simple tableau pourrait se prêter à d'abondants commentaires, mais nous nous limiterons à l'essentiel.

1° La connaissance de la langue anglaise est un atout majeur sur le marché du travail suisse. Lorsqu'on tient compte du niveau de formation et de l'expérience, l'avantage de salaire augmente de toute évidence avec le niveau de maîtrise de l'anglais.

2° L'avantage salarial pour le niveau de connaissance maximum est supérieur à 20%, ce qui est remarquablement élevé. Même pour des niveaux de connaissance plus faibles, connaître un peu l'anglais vaut mieux que de ne pas le connaître du tout.

3° Les résultats sont aussi valables pour les femmes, ce qui mérite d'être relevé (dans les études canadiennes, les résultats pour les femmes ne sont souvent pas statistiquement significatifs).

4° La progression des différentiels est non monotone dans le cas des femmes. Cela est dû dans une large mesure au fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes et que le temps partiel n'est probablement pas indépendant du niveau de connaissance de l'anglais.

5° Même lorsque des calculs du même type sont réalisés sur la base des revenus exprimés en équivalent plein temps, cette non-monotonie demeure, ce qui donne à penser que d'autres effets sont à l'œuvre, en particulier que les compétences linguistiques des femmes sont récompensées non pas tant parce

qu'elles sont utilisées sur le marché du travail que parce qu'elles jouent un rôle de « signal » pour l'employeur, témoignant d'un certain panachage de compétences dans lequel la langue peut être utile, mais pas indispensable.

Une analyse plus approfondie (voir, par exemple, Grin, 1999b) confirme la solidité économétrique des résultats ; elle montre aussi que la réalité est beaucoup plus complexe que ne le donnent à penser ces simples chiffres. Mentionnons simplement les points suivants.

Premièrement, des différences importantes existent entre les *régions* linguistiques. Une analyse réalisée pour les trois régions séparément (germanophone, francophone et italophone) fait apparaître que les taux de rendement de la connaissance de l'anglais sont beaucoup plus élevés dans la Suisse alémanique. Dans la Suisse francophone, en revanche, la connaissance de l'allemand comme langue seconde est beaucoup mieux rémunérée que la connaissance de l'anglais.

Deuxièmement, on peut montrer que la rentabilité dépend du secteur : dans certains secteurs économiques (en général, ceux qui sont fortement tournés vers le commerce international), l'anglais est très prisé ; dans d'autres secteurs, les taux de rendement sont faibles.

Nous sommes donc face à une situation complexe où l'anglais est une compétence rentable, mais où il serait incorrect de supposer que l'on peut se contenter d'encourager l'anglais et oublier les autres langues. Il importe, en particulier, de noter que les différentiels nets figurant dans le tableau 3 ne permettent pas de dire comment ces différentiels évolueront à moyen ou à long terme. On peut avancer à juste titre que même si l'anglais *est* rentable, favoriser l'apprentissage de cette langue rendra en conséquence sa connaissance plus *banale* et les avantages de salaire dont bénéficient les anglophones seront peu à peu érodés (Grin, 1999c). Cette évolution affectera vraisemblablement la plupart des pays dans lesquels l'anglais est (de plus en plus) enseigné comme seconde langue et jugé indispensable à l'activité économique. Autrement dit, des indices convergents amènent à penser que la connaissance d'*autres* langues deviendra peu à peu relativement plus rentable à mesure que l'anglais se généralise, ce qui implique que les politiques d'enseignement des langues ne devraient pas être axées sur l'anglais seul en tant que deuxième langue, mais sur *d'autres langues également*. Il importe de souligner que cette opinion ne repose *pas* sur des considérations politiques ou culturelles, mais sur des perspectives économiques concernant l'évolution probable de la valeur sur le marché du travail d'une langue seconde. A ce stade (et dans une large mesure parce que le phénomène de domination de l'anglais est entièrement inédit et ne peut être comparé avec la propagation des autres langues comme le latin et le français dans les siècles qui ont précédé), il est difficile de faire des prévisions quant aux différentiels de gains qui seront liés aux connaissances linguistiques dans quelques années.

Néanmoins, l'hypothèse courante selon laquelle l'enseignement des langues peut se contenter, *pour des raisons économiques*, de privilégier l'anglais et se désintéresser des autres langues n'est pas fondée économiquement.

En outre, plusieurs raisons peuvent être avancées pour justifier l'enseignement d'un éventail plus large de langues. Mis à part les considérations économiques ci-dessus, deux types d'arguments peuvent être invoqués. Premièrement, au-delà de toute référence à l'analyse économique, l'enseignement et l'apprentissage d'autres langues peuvent être prônés pour des raisons historiques, politiques ou culturelles spécifiques (l'enseignement des langues *nationales*, l'allemand, le français et l'italien, dans la Suisse romande étant un cas particulier). Deuxièmement, il convient de rappeler que les valeurs *non marchandes* devraient aussi être prises en compte (voir section 3.4) et que de grands segments de l'opinion peuvent être amenés à prendre conscience, si cela n'est pas déjà fait, que la diversité est un élément important de la qualité de l'environnement linguistique. En conséquence, enseigner diverses langues ne relève pas simplement de principes politiques, mais touche au bien-être économique.

### 4.3 Taux de rendement sociaux

L'estimation des taux de rendement sociaux tient généralement compte de la dimension temporelle et les estimations méritent *effectivement* dans ces conditions d'être qualifiées de « taux de rendement ». Les techniques requises, toutefois, sont nettement plus complexes que celles utilisées pour estimer les différentiels nets de gains (privés) et ne seront pas présentées ici. La logique générale du modèle est la suivante (pour une explication détaillée, voir Grin, 1999b, chapitre 9) :

- Deux profils distincts de gains par âge sont estimés pour les personnes « unilingues » et « bilingues », respectivement ;
- Les chiffres respectifs pour le revenu du travail au cours de chaque période sont estimés ;
- La différence entre les deux profils au cours de chaque période est obtenue en déduisant les chiffres les plus faibles des chiffres les plus élevés ;
- Si la différence ainsi obtenue correspond (comme cela peut être le cas en fonction de la nature des données utilisées) aux gains mensuels sous-jacents, ils seront multipliés par douze pour obtenir les montants annuels ;
- Une hypothèse est posée concernant le moment auquel les estimations sont établies - en général, le début de la vie active d'un agent ;
- Les différentiels de gains futurs, estimés pour un agent type, sont actualisés à partir de ce moment particulier dans le temps ;
- Les chiffres relatifs aux dépenses par habitant consacrées à l'apprentissage de la langue concernée sont ensuite pris en compte dans les calculs ;
- Les différentiels de gains, d'une part, et les dépenses par habitant, de l'autre, sont introduits dans une équation du taux de rendement, telle que celle présentée dans la section 3.2 ;
- Le taux d'actualisation qui annule le terme à gauche de l'équation représente le taux de rendement social de l'enseignement de la langue concernée, compte tenu des différentiels de gains estimés et des dépenses d'enseignement.

Les résultats pour la Suisse font apparaître que les taux de rendement sociaux de l'enseignement de langues secondes (anglais, allemand ou français) varient,

suivant la langue et la région, de 5% à 14%. C'est là une bonne rentabilité par rapport au taux de rendement moyen du capital financier. Dans ce cas au moins, l'enseignement de langues étrangères est un investissement très rentable - indépendamment des raisons politiques et culturelles qui peuvent avoir conduit à l'apprentissage de ces langues.

Bien qu'il soit peu probable que les chiffres soient très différents dans les autres pays européens, il serait risqué de chercher à généraliser directement à partir de l'exemple suisse. Pour connaître les taux de rendement de l'investissement public dans l'enseignement des langues dans les autres pays, il est indispensable de rassembler les données requises, point que j'aborde dans le chapitre ci-après.

## 5. Données requises

Mis à part les motivations scientifiques (qui justifieraient la collecte de données par principe, à condition que ces données soient nouvelles et fiables), ce sont nécessairement les considérations politiques qui motiveront les besoins en données. Les données requises pour orienter la politique linguistique dépendent logiquement des paramètres suivants :

- l'ampleur des politiques envisagées (aux niveaux local, régional, national, supranational) ;
- la portée des politiques (l'ensemble de l'*environnement* linguistique est-il visé, ou seulement certains secteurs bien définis ? Si seulement certains secteurs sont visés, quels sont-ils ? S'attend-on à ce que l'intervention dans des secteurs spécifiques influe indirectement sur les autres secteurs de l'environnement linguistique ?)
- l'optique que privilégie l'action des pouvoirs publics (l'accroissement du bien-être, comme dans notre définition de la politique linguistique, ou l'application de normes juridiques et politiques ?)

Supposons que la politique revête une ampleur *nationale*, qu'elle soit axée sur la sphère de l'*éducation* et plus précisément sur l'enseignement d'une langue seconde ou étrangère, que l'on s'attende à ce que les décisions prises dans ce domaine finissent par influencer de manière indirecte et pourtant positive sur l'environnement linguistique *global* et qu'une optique de *bien-être* s'impose comme base de la procédure d'évaluation ex ante.

Les données doivent être rassemblées auprès de trois types d'acteurs : le public en général ; les entreprises et l'Etat.

Pour ce qui est, tout d'abord, du public en général, les données devraient être collectées au moyen d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'une taille appropriée (N devrait être au moins égal à 1 000 observations par *communauté linguistique* dans la population qui sera touchée par la politique, afin de permettre la réalisation de diverses analyses statistiques). Eu égard à la nature des données, un strict anonymat est essentiel, ce qui suppose vraisemblablement une enquête *téléphonique*, du moins dans les pays où les habitudes sociales et le pourcentage de ménages équipés d'un téléphone rendent

cette option possible. Les informations à collecter devraient couvrir, pour chaque observation, les variables ci-après :

(a) *Connaissances linguistiques et apprentissage des langues*

- [a1] niveaux de compétence en compréhension orale, en expression orale, en lecture et en écriture dans chacune des langues secondes concernées
- [a2] nombre d'années pendant lesquelles chaque langue seconde a été étudiée dans le système d'enseignement
- [a3] autres voies d'apprentissage de la langue seconde (langue utilisée dans l'enfance, séjours linguistiques dans les régions où est parlée ladite langue, cours du soir, etc.)

(b) *Caractéristiques socio-économiques*

- [b1] situation matrimoniale
- [b2] âge des enfants, le cas échéant
- [b3] niveau de formation (années)
- [b4] expérience (années)<sup>21</sup>
- [b5] profession
- [b6] secteur d'activité économique
- [b7] revenu du travail mensuel brut et net
- [b8] si possible, indications sur la richesse du ménage ou individuelle

(c) *Utilisation de la langue*

- [c1] caractéristiques linguistiques de l'emploi actuel
- [c2] fréquence de l'utilisation des diverses langues sur le lieu du travail
- [c3] nature des tâches pour lesquelles les diverses langues sont utilisées sur le lieu de travail
- [c4] importance de la connaissance d'une langue étrangère pour l'embauche
- [c5] langues utilisées dans les diverses activités de la vie sociale et familiale
- [c6] auto-évaluation de la correspondance (ou de la non correspondance) entre les compétences en langue seconde acquises durant les années de scolarité et les besoins linguistiques dans la vie professionnelle adulte

(d) *Facteurs liés aux attitudes et motivations*

- [d1] perception de l'importance globale objective des différentes langues
- [d2] perception de l'importance objective de la diversité linguistique
- [d3] préférences personnelles (subjectives) concernant la diversité linguistique
- [d4] indicateurs de la « volonté de payer » pour des manifestations particulières de la diversité linguistique

---

<sup>21</sup> En général, faute de données adéquates, le terme « expérience » sera remplacé par « âge moins nombre d'années d'études moins 6 ». L'équation de régression comporte également un terme  $X^2$  qui permet de tenir compte de l'obsolescence des compétences.

A ma connaissance, aucune base de données existante ne contient un ensemble aussi complet d'informations (encore qu'une grande partie des données visées dans les groupes (a) à (c) ait été rassemblée dans deux études successives menées en Suisse).

Il est plus difficile de décrire le type de données à recueillir auprès des entreprises, encore qu'un plus grand nombre d'études sur l'utilisation des langues dans l'entreprise aient été réalisées jusqu'ici (on peut citer par exemple : van Langevelde, 1994 ; Vaillancourt, Champagne et Lefebvre, 1994 ; Guléa, 1997 ; Grin et Strobel, 2001 ; Commission européenne [non datée] ; etc.). *A priori*, les données à collecter auprès des entreprises devraient couvrir les points suivants :

- [e1] caractéristiques économiques générales de l'entreprise (taille, chiffre d'affaires, secteur économique, propriété)
- [e2] utilisation des langues dans l'entreprise, différenciée par tâche, niveau hiérarchique des acteurs concernés et utilisation orale et écrite
- [e3] écart entre la compétence en langues secondes des salariés et les formes de compétences actuellement nécessaires
- [e4] prévision des compétences linguistiques nécessaires chez les salariés à l'horizon de trois et dix ans
- [e5] importance attachée aux compétences linguistiques dans les pratiques de recrutement des entreprises, avec différenciation par type de poste et niveau hiérarchique
- [e6] politique des entreprises concernant la compensation monétaire ou non monétaire pour une meilleure connaissance d'une langue seconde
- [e7] politique des entreprises concernant l'apprentissage par les salariés d'une langue seconde, que la formation soit interne ou assurée à l'extérieur.

Enfin, il serait nécessaire de demander aux autorités de fournir des informations complètes sur les dépenses scolaires. Il est très probable que les informations que peuvent fournir les autorités, quelles qu'elles soient, ne seront *pas* directement utiles, en ce sens qu'elles ne contiendront pas de chiffres sur les dépenses par langue seconde enseignée dans le système, sans parler de chiffres plus détaillés sur les dépenses au titre de l'enseignement des langues par étudiant à divers stades et pour diverses filières du système d'enseignement. En outre, même les chiffres concernant l'allocation d'heures à l'enseignement des différentes langues dans le système d'éducation tendent à être dispersés et non comparables, etc. ; les informations doivent être ajustées afin d'aboutir à des estimations (une procédure a été mise au point à cet effet dans Grin et Sfreddo, 1997).

En outre, la collecte de données auprès de chaque source devrait, dans l'idéal, intervenir à intervalles réguliers afin de permettre l'analyse de l'évolution des variables et des relations entre ces variables au fil du temps ; cependant, une seule collecte des informations décrites ci-dessus pour quelques pays européens serait déjà une étape majeure, permettant la constitution d'une base de données inestimable. Toutefois, une telle opération est très coûteuse. Elle devrait néanmoins être envisagée, ne serait-ce que sous la forme d'études pilotes

concertées dans quelques pays, afin de mettre en place une base de données à partir de laquelle une série d'estimations pourrait être établie pour arriver à des ordres de grandeur fiables, si ce n'est à des valeurs précises ou définitives, en vue de l'orientation des politiques d'enseignement des langues.

## 6. Conclusion

### 6.1 Résumé

Dans cette étude introductive, le premier chapitre s'efforce de replacer la problématique de la « politique d'enseignement des langues » dans une perspective économique, soulignant l'importance de l'évaluation « externe » par rapport à l'évaluation « interne ». Il décrit ensuite brièvement la portée et les limites de l'étude.

Le chapitre 2 est consacré à un examen de l'*économie de la langue*, présentant tout d'abord son évolution historique puis passant en revue les principaux axes de la recherche. Il apparaît que la plupart des travaux porte sur des questions microéconomiques et non macroéconomiques et s'intéresse essentiellement aux questions de statut de la langue et non aux questions de corpus linguistique. Cet examen fait aussi apparaître que l'une des interrogations centrales de ce domaine de spécialisation, en particulier dans les rapports consacrés à la politique linguistique, est celle de la « valeur » de la diversité linguistique, ou des langues qui constituent cette diversité. En revanche, la production, la consommation et l'échange de « biens et services linguistiques » (livres, cours, etc.) sont des aspects périphériques, quasi-absents de l'économie de la langue, car la production, la consommation et l'échange de ces biens et services ne sont pas fondamentalement différents de la production, de la consommation et de l'échange d'autres biens et services, non linguistiques.

Le chapitre 3 montre que l'économie de la langue et l'économie de l'éducation peuvent être conjuguées pour étayer les décisions concernant la politique d'enseignement des langues, grâce à la désagrégation des différents éléments de la valeur des *environnements linguistiques*. Il présente aussi un modèle général « abrégé » de la valeur de la diversité linguistique, suggérant qu'au niveau de l'ensemble de la société, la « diversité optimale » est vraisemblablement *positive* et *limitée*. J'ai toutefois souligné que tout progrès dans l'analyse systématique des politiques linguistiques exige un renforcement de la recherche sur les externalités de réseau propres à la langue.

Le chapitre 4 est consacré à l'application de certains modèles permettant de mettre en évidence la *valeur marchande* de la connaissance d'une langue seconde, qui constitue l'une des dimensions essentielles de l'évaluation de la politique d'enseignement des langues. Des résultats sont présentés concernant la valeur sur le marché du travail de l'anglais dans un pays (la Suisse) pour lequel les données nécessaires ont été rassemblées dans des études récentes. Il apparaît que l'anglais est une compétence rentable sur le marché du travail en Suisse, mais que les différentiels de gains en faveur des travailleurs qui parlent cette langue peuvent varier (en fonction, par exemple, de la région linguistique ou du

secteur d'emploi). En outre, l'existence d'importants différentiels de gains à un moment donné ne garantit pas que ces différentiels perdureront ; du point de vue économique, il est possible que même si la connaissance d'une langue « mondiale », comme l'anglais, devient nécessaire pour une part croissante de la population des pays non anglophones, les différentiels de gains peuvent s'éroder. La connaissance de l'anglais peut ainsi devenir (tout comme la lecture et l'écriture) une condition nécessaire mais plus suffisante du succès socio-économique, et d'*autres* langues pourraient devenir plus profitables.

Le chapitre 5 dresse la liste des types de données nécessaires pour établir des estimations de la valeur privée et sociale, pas seulement pour les éléments marchands, mais aussi pour les éléments non marchands. En général, ces données ne sont pas disponibles, mais beaucoup des informations indispensables pourraient être rassemblées grâce à des études pilotes concertées dans certains pays européens, ce qui constituerait une étape nécessaire vers l'évaluation économique des différents scénarios de politique d'enseignement des langues.

## 6.2 *Autres questions*

Cette étude préliminaire ne couvre pas, loin de là, l'ensemble des questions méritant notre attention. Le cas des *langues minoritaires ou langues moins répandues* a été brièvement mentionné dans la sous-section 1.2.2, où il a été souligné que ces langues constituent un cas particulier qui doit être traité séparément. Les raisons de cette observation devraient maintenant, avec le recul, apparaître plus clairement : les différentiels de gains compensant la connaissance d'une langue minoritaire sont vraisemblablement faibles<sup>22</sup> ; en conséquence, la valeur *marchande* des langues moins utilisées tend généralement à être faible ou négligeable. Il y a bien entendu certains créneaux spécifiques dans lesquels la connaissance de ces langues est récompensée, mais ces effets de niche ne doivent pas être confondus avec des résultats statistiques de portée générale.

Il ne s'ensuit pas, toutefois, que les langues minoritaires sont économiquement *sans valeur*, mais que leur valeur revêt pour l'essentiel un caractère *non marchand*. Compte tenu des difficultés rencontrées pour estimer les valeurs non marchandes (encore que, comme on l'a souligné auparavant, certaines possibilités d'évaluation existent si l'on utilise les techniques essentiellement mises au point pour l'économie de l'environnement), l'analyse économique des politiques en faveur des langues minoritaires se concentre sur une autre problématique. Dans une large mesure, les économistes devront partir de l'hypothèse qu'une décision politique a été prise de consacrer des ressources afin de préserver des langues menacées. L'analyse économique peut ainsi devenir utile pour estimer les *coûts*, l'*efficacité* et du *coût - efficacité* des politiques en faveur des langues minoritaires (Grin et Vaillancourt, 1999 ; Grin, 2000b). Dans ce type d'études, l'éducation n'apparaît pas nécessairement comme le moyen le plus efficace de favoriser l'*utilisation* d'une langue minoritaire ; elle représente,

---

<sup>22</sup> Même dans le cas de l'italien, qui n'est pas une langue « moins répandue », mais sur le plan suisse une langue minoritaire, les taux de rendement ne sont pas significatifs. En outre, les chiffres suggèrent l'existence d'une discrimination salariale au détriment des personnes dont l'italien est la première langue, y compris parmi les citoyens suisses (Grin, 1997a).



cependant, une *condition* absolue de l'utilisation de la langue, ce qui justifie l'enseignement de la langue minoritaire – en supposant, bien entendu, qu'une décision politique ait été prise à cet effet ; une telle décision politique, à son tour, peut être justifiée économiquement sur la base d'une approche générale de la *valeur de la diversité*<sup>23</sup>, décrite dans la section 3.4.

Les thèmes conjoints du *coût*, de *l'efficacité* et du *coût-efficacité* sont, toutefois, pertinents pour *toutes* les politiques linguistiques, notamment celles qui concernent l'enseignement des langues de grande communication. Bien que les concepts nécessaires à ce type d'évaluation n'aient pas été examinés dans cette étude (essentiellement parce que jusqu'ici ces concepts ont, pour l'essentiel, été appliqués seulement à l'évaluation des politiques en faveur des langues *minoritaires*), il est important de les réexaminer afin d'évaluer les autres formes de politiques linguistiques, y compris l'enseignement d'autres langues. Il importe, à ce stade, de rappeler la distinction entre l'évaluation de l'efficacité « interne » et de l'efficacité « externe » introduite au début du présent rapport : ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas l'efficacité « interne », c'est-à-dire la mesure dans laquelle telle ou telle méthode d'enseignement permet un apprentissage plus ou moins satisfaisant de la langue seconde. La question préalable, du point de vue de la politique linguistique, est celle de savoir si une politique particulière modifie notre *environnement linguistique* dans le sens d'une amélioration du bien-être ; ce devrait être là, en fin de compte, la finalité des politiques linguistiques.

Un autre aspect qui n'a pas été traité ici est celui des *dimensions distributives* des politiques linguistiques. Dans l'analyse économique, une distinction fondamentale est faite entre l'*allocation* des ressources (« les ressources disponibles sont-elles allouées de la meilleure façon possible ? ») et la *distribution* (et la *redistribution*) des ressources (« qui gagne ? qui perd ? dans quelle proportion ? »). L'analyse qui précède concerne dans une large mesure la façon dont les ressources sont allouées et le type d'analyse à appliquer de façon à assurer leur allocation *efficace*. Évaluer l'efficacité des politiques revient à examiner si elles aboutissent à une *allocation* rationnelle des ressources. Pourtant, l'analyse de la *redistribution* à laquelle toutes les politiques donnent lieu n'est pas moins importante. Les politiques génèrent des avantages, qui ne bénéficient pas à tous dans la même mesure ; mais elles entraînent aussi des coûts, qui ne sont pas non plus supportés par tous dans les mêmes proportions. Plus important encore, le groupe qui bénéficie d'une politique n'est pas nécessairement celui qui la finance. Par exemple, *tous* les contribuables contribuent aux coûts du système public d'enseignement ; pourtant, en *termes monétaires*, ce système bénéficie directement aux écoliers et à leurs parents et seulement très indirectement aux autres membres de la société. Le fait qu'une telle redistribution soit acceptée de plein gré par la majeure partie de la population n'est pas une raison pour l'ignorer.

---

<sup>23</sup> Signalons au passage que l'analyse économique des politiques visant à sauvegarder la diversité linguistique fournit une justification économique à l'intervention de l'État ; cf. par ex. Grin et Hennis-Pierre, 1997..

Quelle est l'importance de la redistribution dans le cas des politiques de l'enseignement des langues ? Qui sont les gagnants, qui sont les perdants, et quelle est l'ampleur effective de cette redistribution ? Ces questions n'ont guère été étudiées (voir, toutefois, Breton, 1978 ; Grin et Vaillancourt, 2000) et un approfondissement des recherches dans ce domaine devrait être une priorité ; c'est là un préalable à l'octroi de toute l'attention souhaitable à la question de la justice sociale dans les politiques linguistiques. Lorsque les politiques d'enseignement des langues concernent l'apprentissage des langues de grande communication, elles peuvent bénéficier du consensus général qui semble s'être dégagé dans la plupart des pays développés sur la redistribution des dépenses générales d'éducation. Cependant, si la politique financée est axée sur l'enseignement d'une *langue minoritaire*, ce consensus est loin d'être assuré ; d'importants segments de l'opinion majoritaire peuvent s'y opposer. Dans ce cas, il est d'autant plus important d'être en mesure de démontrer qu'une politique particulière est *efficace* par rapport au coût, car cela permet d'assurer les contribuables que leur argent est, malgré tout, bien dépensé ; cela nous ramène aux questions *d'allocation*.

### 6.3 *Evaluation globale et priorités pour les recherches futures*

L'utilité de l'économie de la langue (parfois conjuguée à l'économie de l'éducation) pour le choix, la conception et l'évaluation des politiques linguistiques, y compris les politiques d'enseignement des langues, repose dans une large mesure sur le fait que cette discipline offre un cadre analytique que les autres approches n'offrent pas. Elle s'appuie aussi sur des techniques empiriques qui aboutissent à des résultats qui ne peuvent guère être obtenus autrement. Dans ces conditions, il n'y a pas concurrence entre les approches, mais une fructueuse complémentarité.

Dans le même temps, l'étude des langues dans une perspective économique présente aussi certaines limites. D'autres recherches sont nécessaires pour améliorer la contribution de cette approche à la sélection, à la conception et à l'évaluation des politiques d'enseignement des langues. Les priorités des recherches futures devraient être à mon avis les suivantes :

- Analyse plus approfondie des effets d'externalité de réseau dans l'étude de la dynamique des langues, que celle-ci soit spontanée ou résulte d'interventions délibérées ;
- recherche plus poussée en vue de déterminer et de mesurer le coût, l'efficacité et la coût-efficacité des politiques linguistiques ;
- recherche plus poussée sur les méthodes de détermination de la valeur non marchande des environnements linguistiques ;
- approfondissement des recherches sur les aspects distributifs des politiques linguistiques ;
- opérations larges et concertées de collecte de données.

Il faut espérer que cette *Etude introductive* contribuera, même modestement, à la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation de ces recherches.

## Références

- Appel, R. et Muysken, P. 1987, *Language Contact and Bilingualism*. Londres: Edward Arnold.
- Arcand, J.L. 1996, Development economics and language: the earnest search for a mirage? *International Journal of the Sociology of Language*, 121, 119-157.
- Berset, A. et al. 2000, *Main-d'œuvre étrangère et diversité des compétences*. Paris: L'Harmattan.
- Bloom D. and Grenier, G. 1996, Language, employment and earnings in the United States: Spanish-English differentials from 1970 to 1990. *International Journal of the Sociology of Language*, 121, 45-68.
- Breton, A., 1978, Nationalism and language policies. *Canadian Journal of Economics*, 11, 656-668.
- Chiswick, B. et Miller, P. 1995, The endogeneity between language and earnings: international analyses. *Journal of Labor Economics*, 13, 246-288.
- Church, J. et King, I., 1993, Bilingualism and network externalities. *Canadian Journal of Economics*. 26, 337-345.
- Colomer, J. 1991, The utility of bilingualism. *Rationality and Society*, 2, 310-334.
- Cooper, R. 1989, *Language Planning and Social Change*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Cremer, R., et Willes, M. 1991, Stock in Trade: the Role of English in International Trade Proceedings. *Journal of Asian Pacific Communication*, 2, 103-116.
- Crystal, D. 1997, *English as a Global Language*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Crystal, D. 2000, *Language Death*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Dustmann, C. 1994, Speaking fluency, writing fluency and earnings of migrants. *Journal of Population Economics*, 7, 133-156.
- European Commission / Commission européenne (non daté), *Bilingualism in Business. The Point of Difference—Europe's Minority Languages at Work*. Bruxelles: Commission européenne (anc. DG XXII).

- European Cultural Foundation (sous la direction de N. Bos), 1998, *Report of the Conference Which Languages for Europe?*. Amsterdam: European Cultural Foundation.
- Fishman, J. 1991, *Reversing Language Shift*. Clevedon: Multilingual Matters.
- Generalitat de Catalunya (dir.) 1997, *Actes del Congrés Europeu sobre planificació lingüística*. Barcelona: Departament de Cultura.
- Generalitat de Catalunya (dir.) 1999, *Polítiques lingüístiques a països plurilingües*. Barcelona: Departament de Cultura.
- Graddol, D. 1997, *The Future of English?* London: The British Council.
- Grin, F. 1990, The Economic Approach to Minority Languages. *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 11, 153-173.
- Grin, F. 1992, Towards a Threshold Theory of Minority Language Survival. *Kyklos*, 45, 69-97.
- Grin, F. 1993, Minority Language Promotion: On the Practical Usefulness of Economic Theory. In L. Dafis (dir.) *Economic Development and Lesser used Languages: Partnerships for Action*, Conference Proceedings, Iaith Cyf., Llanbedr Pont Steffan (G.B.), 24-49.
- Grin, F. 1994a, The Economics of Language: Match or Mismatch? *International Political Science Review*, 15, 27-44.
- Grin, F. 1994b, L'identification des bénéfices de l'aménagement linguistique : la langue comme actif naturel. In C.Philippeau and A. Boudreau (dir.) *Sociolinguistique et aménagement des langues*. Moncton (N.-B.): Centre de Recherche en Linguistique Appliquée, 67-101.
- Grin, F. 1995, The Economics of Language Competence: A Research Project of the Swiss National Science Foundation. *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 16, 227-231.
- Grin, F. 1996a, Economic Approaches to Language and Language Planning: An Introduction. *International Journal of the Sociology of Language*, 121, 1-16.
- Grin, F. 1996b, The Economics of Language: Survey, Assessment and Prospects. *International Journal of the Sociology of Language*, 121, 17-44.
- Grin, F. 1996c, Résultats récents de la recherche européenne en économie de la langue. In [n.e.] *Nouvelles perspectives canadiennes : langues officielles et économie*. Ottawa, Ministère du Patrimoine Canadien/Heritage Canada, 37-53.

- Grin, F. 1997a, *Langue et différentiels de statut socio-économique en Suisse*. Berne: Office fédéral de la statistique.
- Grin, F. 1997b, Aménagement linguistique : du bon usage des concepts d'offre et de demande. In N. Labrie, W. Mäder et P. Weber (dir.) *Etudes récentes en linguistique de contact*. Bonn: Dümmler, 117-134.
- Grin, F. 1997c, Diversité linguistique et théorie économique de la valeur. In J. Hatem (dir.), *Lieux de l'intersubjectivité*. Paris : L'Harmattan, 155-174.
- Grin, F. 1997d, Gérer le plurilinguisme européen : approche économique au problème de choix. *Sociolinguistica*, XI, 1-15.
- Grin, F. 1999a, Economics. In Fishman, J. (dir.) *Handbook of Language and Ethnic Identity*. Oxford: Oxford University Press, 9-24.
- Grin, F. 1999b, *Compétences et récompenses. La valeur des langues en Suisse*. Fribourg : Presses Universitaires de Fribourg.
- Grin, F. 1999c, Market forces, language spread and linguistic diversity. In M. Kontra, R. Phillipson, T. Skutnabb-Kangas and T. Varády (dir.) *Language: A Right and a Resource*. Budapest: Central European University Press, 169-186.
- Grin, F. 2000a, On the economics of diversity governance. In J. Dacyl and C. Westin (dir.) *Governance of Cultural Diversity*. Stockholm: CEIFO et Commission nationale suédoise pour l'UNESCO, 355-378.
- Grin, F. 2000b, *Evaluating Policy Measures for Minority Languages in Europe: Towards Effective, Cost-Effective and Democratic Implementation*. ECMI Report No. 6. Flensburg: European Centre for Minority Issues.
- Grin, F. 2000c, The Economics of English as a Global Language. In Kam, H. W. and Ward, C. (dir.), *Language in the Global Context*. Singapore: SEAMEO Regional Language Centre, Series No. 41, 284-303.
- Grin, F., 2000d, Effectiveness and Efficiency in Education: Operationalizing the concepts, in J. Oelkers (dir.), *The Futures of Education*. Berne/Francfort: Peter Lang, 203-216.
- Grin, F. 2001a, English as Economic Value: Tools, Facts and Fallacies. *World Englishes*, 65-78.
- Grin, F. 2001b, L'économie des politiques linguistiques : vers un bilan critique, in C. de Bot, S. Kroon, P. Nelde et H. Van de Velde (dir.), *Institutional Status and Use of National Languages in Europe*, *Plurilingua* XXIII, 41-57.

- Grin, F. et Hennis-Pierre, C. 1997, La diversité linguistique et culturelle face aux règles du commerce international : le cas du film et des émissions de télévision. In S. Abou and K. Haddad (dir.), *La diversité linguistique et culturelle et les enjeux du développement*. Paris : AUPELF-UREF (Coll. L'Actualité scientifique) et Beyrouth : Université Saint-Joseph, 265-286.
- Grin, F., Rossiaud, J. et Kaya, B. 2000, *Les langues de l'immigration au travail. Vers l'intégration différentielle?* Rapport au Fonds National de la recherche scientifique, Programme national de recherche 39 (Migrations et relations interculturelles), Berne.
- Grin, F. and Sfreddo, C. 1997, *Dépenses publiques pour l'enseignement des langues secondes en Suisse*. Aarau : CSRE-SKBF.
- Grin, F. et Strobel, O. 2001, Language Instruction in Vocational Education, Switzerland and Singapore compared. Berne : Office de la formation professionnelle et de technologie et Université de Genève.  
<http://agora.unige.ch/sred/Publications/Autres/FrameAU.html>.
- Grin, F. et Vaillancourt, F. 1997, The Economics of Multilingualism: Overview of the Literature and Analytical Framework In W. Grabe (dir.), *Multilingualism and Multilingual Communities* (ARAL XVII). Cambridge: Cambridge University Press, 43-65.
- Grin, F. et Vaillancourt, F. 1999, *The cost-effectiveness evaluation of minority language policies: Case studies on Wales, Ireland and the Basque Country*. Monograph series, No. 2. Flensburg: European Centre for Minority Issues.
- Grin, F. et Vaillancourt, F. 2000, On the financing of language policies and distributive justice. In R. Phillipson (dir.), *Rights to Language: Equity, Power and Education*. New York: Lawrence Erlbaum Associates, 102-110.
- Guléa, M. 1997, Le français des affaires en Roumanie. In S. Abou and K. Haddad (dir.), *La diversité linguistique et culturelle et les enjeux du développement*. Paris: Agence francophone pour l'enseignement et la recherche et Beyrouth : Presses de l'Université Saint-Joseph, 351-368.
- Henderson, W., Dudley-Evans, T. et Backhouse, R. (dir.) 1993, *Economics and Language*. Oxford: Routledge.
- Hocevar, T. 1975, Equilibria on linguistic minority markets. *Kyklos*, 28, 337-357.
- Kaplan, R. and Baldauf, R. 1997, *Language Planning. From Practice to Theory*. Clevedon: Multilingual et.
- Lang, K. 1986, A language theory of discrimination. *Quarterly Journal of Economics*, 101, 363-382.

- van Langevelde, A. 1994, Language and economy in Friesland: a first step towards development of a theory. *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 85, 67-77.
- Lazear, E. 1999, Language and Culture. *Journal of Political Economy*, 107, 95-126.
- Lemelin, C. 1998, *L'économiste et l'éducation*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Marschak, J. 1965, Economics of language. *Behavioral Science*, 10, 135-140.
- Maurais, J. (dir.) 1987, *Politique et aménagement linguistiques*. Québec : Conseil de la langue française & Paris : Le Robert.
- McCloskey, D. 1990, *If You're So Smart. The Narrative of Economic Expertise*. Chicago: Chicago University Press.
- Méltiz, J. 2000, *English-language dominance, literature and welfare*. Paris: Institut d'études politiques, manuscrit non-publié.
- Migué, J.-L. 1970, Le nationalisme, l'unité nationale et la théorie économique de l'information. *Revue canadienne d'économie*, 3, 183-198.
- Ó Cinnéide, M., et Keane, M. 1988, *Local Socio-Economic Impacts Associated with the Galway Gaeltacht*. Gaillimh/Galway: Coláiste na hOllscoile Gaillimhe.
- Patrinós, H. et Velez, E. 1996, *Costs and Benefits of Bilingual Education in Guatemala. A Partial Analysis*. Human Capital Development Working Paper No. 74, Washington : Banque Mondiale.
- Price, A. (dir.) 1994, *Quiet Revolution: Language, Culture and Economy in the Nineties*. Aberystwyth: Menter a Busnes.
- Pool, J. 1991a, The World Language Problem. *Rationality and Society*, 3, 21-31.
- Pool, J. 1991b, The Official Language Problem. *American Political Science Review*, 85, 495-514.
- Pool, J. 1996, Optimal language regimes for the European Union. *International Journal of the Sociology of Language*, 121, 159-179.
- Psacharopoulos, G. (dir.) 1987, *Economics of Education: Research and Studies*. Oxford: Pergamon Press.
- Raynauld, A. et Marion, P. 1972, Une analyse économique de la disparité inter-ethnique des revenus. *Revue économique*, 23, 1-19.



- Rubinstein, A. 1999, *Five Essays on Economics and Language*. Manuscrit non-publié, Department of Economics, Princeton University.
- Sabourin, C. 1985, La théorie des environnements linguistiques. In F. Vaillancourt (dir.), *Economie et langue*. Québec : Editeur officiel du Québec, 59-82.
- Selten, R., et Pool, J. 1991, The distribution of foreign language skills as a game equilibrium. In R. Selten (dir.), *Game Equilibrium Models*, vol. 4, *Social and Political Interaction*. Berlin: Springer, 64-87.
- Sproull, A. 1996, Regional economic development and minority language use: the case of Gaelic Scotland. *International Journal of the Sociology of Language*, 121, 93-117.
- Stanton, P. et Lee, J. 1995, Australian cultural diversity and export growth. *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 16, 497-511.
- Stark, F. 1998, *Deutsch 2000, Materialien zur Fernsehdokumentation (4. aktualisierte Fassung)*. <http://www.br-online.de/bildung/deutsch2000/>
- Taddei, D. et Antomarchi, F. 1997, *Ecunumia identitaria*. Ajaccio: Albiana.
- Vaillancourt, F. 1978, La Charte de la langue française au Québec : un essai d'analyse. *Canadian Public Policy / Analyse de politiques*, 4, 284-308.
- Vaillancourt, F. 1980, *Difference in earnings by language groups in Quebec, 1970. an economic analysis*. Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme [publication B-90].
- Vaillancourt, F. 1985, *Economie et langue*. Québec : Éditeur Officiel du Québec.
- Vaillancourt, F. 1987, The benefits and costs of language policies in Quebec, 1974-1984. *The Economics of Language Use, Proceedings of the 1986 Conference*, New York. Hartford: Center for Research and Documentation on World Language Problems, 71-91.
- Vaillancourt, F. 1996, Language and socioeconomic status in Quebec: measurement, findings, determinants, and policy costs. *International Journal of the Sociology of Language*, 121, 69-92.
- Vaillancourt, F., et Grin F. 2000, *The Choice of a Language of Instruction: The Economic Aspects*. Rapport préparé pour le World Bank Institute, Washington. Cours à distance sur le thème « Language of Instruction (LOI) in Basic Education » (10-13 avril 2000).



Vaillancourt, F., Champagne, R. and Lefebvre, L. 1994, L'usage du français au travail par les francophones du Québec : une analyse économique. In P. Martel and J. Maurais (dir.) *Langues et sociétés en contact*. Tübingen : Niemeyer, 483-493.